

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2005



Agglo. de Rouen

HAUTE NORMANDIE





SOMMAIRE

I. INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE L'AGGLO DE ROUEN

5

- | | | |
|----|--------------------------------|----|
| 1. | Historique | 6 |
| 2. | L'Agglo et son territoire | 6 |
| 3. | Orientations et compétences | 8 |
| 4. | Fonctionnement et organisation | 9 |
| 5. | Personnel | 11 |
| 6. | Politique de communication | 12 |

II- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13

- | | | |
|----|----------------------------|----|
| 1. | Urbanisme | 14 |
| 2. | Politique européenne | 20 |
| 3. | Coopération métropolitaine | 21 |
| 4. | Haut Débit | 22 |

III- SOLIDARITÉ-EMPLOI

23

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Petites communes | 24 |
| 2. | Habitat | 26 |
| 2. | Gens du voyage | 27 |
| 3. | Insertion, emploi et politique de la ville | 28 |

IV- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

31

- | | | |
|----|------------------------------------|----|
| 1. | Transport | 32 |
| 2. | Déchets | 36 |
| 3. | Gestion de l'Eau et Assainissement | 38 |
| 4. | Environnement | 40 |

V- LOISIRS

45

- | | | |
|----|--------------|----|
| 1. | Vie sportive | 46 |
| 2. | Culture | 49 |

VI- ANALYSE FINANCIÈRE

53



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je vous invite à découvrir dans ce rapport d'activités 2005 les réalisations et les projets de l'Agglomération de Rouen pour demain.

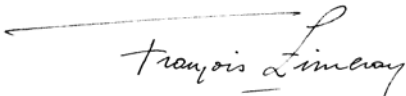
Vous le constaterez, l'Agglomération de Rouen est devenue une institution qui compte pour les habitants. En 2005, elle rassemble 681 agents, ses métiers se sont diversifiés pour mieux servir les 400 000 habitants des 37 communes, bientôt 45* - qui la composent.

Depuis 2005, l'Agglomération s'occupe de la production et de la distribution de l'eau potable, et continue donc d'agir au service de l'environnement en vous accompagnant dans tous les actes de la vie quotidienne (collecte des déchets, assainissement...). Elle a également pris la responsabilité de la gestion des réseaux « haut débit » pour vous apporter des solutions internet sur son territoire.

2005 a aussi été, sous l'impulsion de ses 102 élus, une année majeure pour le lancement ou l'accélération de grands projets comme le Palais des Sports, le Hangar 106, qui sera transformé en salle de Musiques Actuelles, le Hangar 2 lieu consacré à l'avenir à des conférences et à l'art contemporain mais aussi dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports avec l'avancée de TEOR.

Enfin cette année, j'ai souhaité donner un élan particulier au développement économique, à l'insertion et à la coopération avec les Agglomérations et les villes de Caen, Le Havre et Rouen pour renforcer la compétitivité et mieux faire rayonner notre territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture

Bien chaleureusement à vous

François Limeray



* en janvier 2007, 8 nouvelles communes rejoindront l'Agglo de Rouen (Boos, Gouy, La Neuville-Chant-d'Oisel, Les Authieux sur le Port Saint Ouen, Montrain, Quévreville la Poterie, Saint Aubin Celloville et Ymare)

INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE L'AGGLO DE ROUEN



1. Historique : « Plus de trente ans d'Agglo »

Le 21 février 1974, 33 communes des alentours de Rouen se regroupaient en **SIVOM** (*Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple*). Devenu ensuite District en 1995, la compétence première de ce groupement concernait les transport en commun. Enfin, créée par arrêté préfectoral en 1999, la **Communauté d'Agglomération Rouennaise** (CAR) a permis de bâtir une intercommunalité de proximité.

Plus de 30 ans après, « **L'Agglo de Rouen** » voit ses compétences se diversifier parallèlement à un élargissement du territoire. Avec ses 37 communes, et ses 400 000 habitants, elle est aujourd'hui la troisième Communauté d'Agglomération de France.

2. L'Agglo et son territoire

Communes	Population	Superficie (en ha)	Maire
Amfreville-la-Mivoie	2895	389	Claude Avisse
Belbeuf	2054	656	Jean-Guy Lecouteux
Bihorel	9186	251	Pascal Houbron
Bois-Guillaume	12174	885	René Seille
Bonsecours	6946	376	Max Martinez
Canteleu	15838	1761	Christophe Bouillon
Darnétal	9313	493	Geneviève Preterre
Deville-lès-Rouen	10512	316	Dominique Gambier
Fontaine-sous-Preaux	551	352	Francis Debrey
Franqueville-Saint-Pierre	5277	856	Phillippe Leroy
Grand-Couronne	9632	1693	Patrice Dupray
Grand-Quevilly	26893	1111	Marc Massion
Hautot-sur-Seine	353	261	Bruno Arriaga
Houpeville	2445	2080	Bernard Perin
Isneauville	2349	820	Gérard Ducable
La Bouille	799	127	Michel Lennuyeux
Le Houllme	4419	297	Daniel Grenier
Le Mesnil-Esnard	7248	507	Jean Harel
Malaunay	6060	925	Joël Clément
Maromme	12510	401	Boris Lecoer
Mont-Saint-Aignan	21761	794	Françoise Guégot
Moulineaux	897	347	Catherine Duchemin
Notre-Dame-de-Bondeville	7731	628	Jean-Yves Merle
Oïssel	11330	2219	Thierry Foucaud
Petit-Couronne	8665	1280	Claude Piolé
Petit-Quevilly	22601	435	Frédéric Sanchez
Roncherolles-sur-le-Vivier	1099	533	Bernard Jeanne
Rouen	108758	2138	Pierre Albertini
Sahurs	1310	1122	Guy Da lage
Saint-Aubin-Epinay	955	983	Benoît Anquetin
Saint-Etienne-du-Rouvray	29571	1825	Hubert Wulfranc
Saint-Jacques-sur-Darnétal	2518	1671	André Wazzau
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3156	281	Nicole Rimasson
Saint-Martin-du-Vivier	1887	500	Emilien Sanchez
Saint-Pierre-de-Manneville	786	1020	Nelly Tocqueville
Sotteville-les-Rouen	30124	744	Pierre Bourguignon
Val-de-La-Haye	796	1016	Maurice Seminel

Les communes aujourd'hui

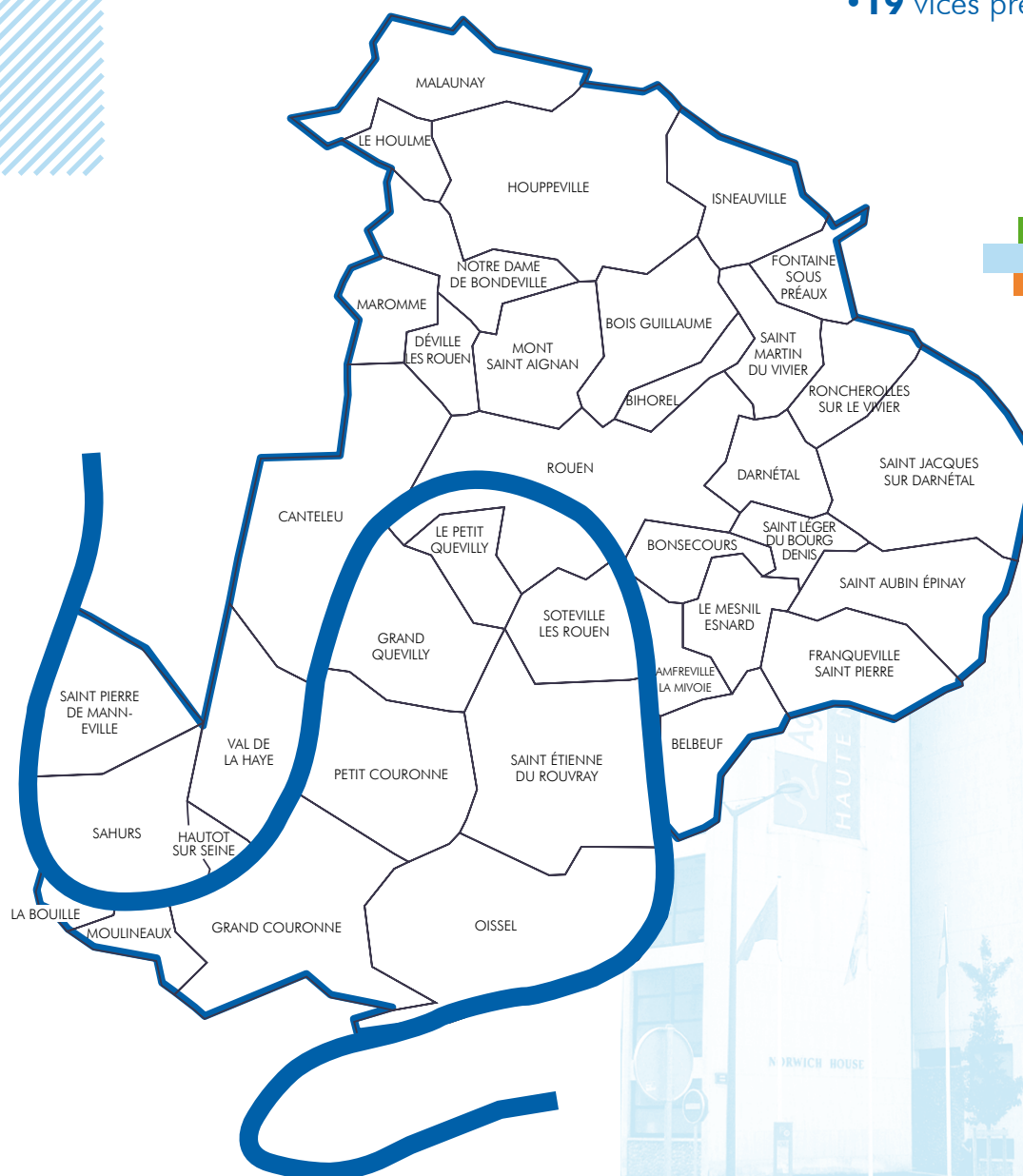
Chiffres-clés



www.agglo-de-rouen.fr

 Agglo. de Rouen
HAUTE NORMANDIE

- **3^e** communauté d'Agglomération de France
- **37** communes, bientôt 45
- Plus de **400 000** habitants
- **38663** hectares
- **681** agents
- **19** vices présidents



3. Orientations et compétences : « une Agglo audacieuse »

ORIENTATIONS

Le contrat d'agglomération de Rouen résulte d'une démarche engagée en mars 2002. Il permet de mettre l'action en perspective et de traduire les ambitions de l'Agglo de Rouen à long terme soit jusqu'en 2015. Les grandes orientations stratégiques définies dans ce contrat tournent autour de trois axes :

Axe 1. Renforcer l'attractivité de l'agglomération et affirmer sa vocation métropolitaine

- Redynamiser et diversifier le tissu économique
- Renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et entreprises
- Développer les qualifications pour la croissance de l'emploi
- Renforcer l'accessibilité de l'agglomération
- Doter l'agglomération d'équipements porteurs d'un rayonnement métropolitain

Axe 2. Améliorer la cohésion territoriale et mettre en place les conditions d'une agglomération solidaire

- Poursuivre la lutte contre les inégalités par une politique de la ville ambitieuse
- Contribuer à de nouveaux équilibres sociaux et spatiaux dans l'agglomération
- Promouvoir des services de qualité et une égalité d'accès à ces services

Axe 3. Promouvoir une meilleure qualité de vie dans l'agglomération

- Mieux maîtriser l'expansion urbaine
- Réduire les atteintes à l'environnement et améliorer la qualité environnementale
- Valoriser davantage le patrimoine de qualité de l'Agglo

COMPÉTENCES

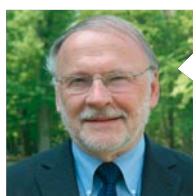
La transformation du District en communauté d'Agglomération a permis, comme le prévoit la loi du 12 juillet 1999 relative au « renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale », un élargissement des compétences précédemment assurées par le District. En général, les compétences de l'agglomération touchent à différents secteurs de la vie économique et sociale en vue d'améliorer le quotidien de ses habitants. L'action au quotidien de la communauté pour ses habitants se décline alors désormais en 9 grands domaines :

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace communautaire
- L'équilibre social de l'habitat
- Le traitement des déchets
- La vie culturelle et sportive
- La politique de la ville
- L'environnement
- L'eau (distribution et assainissement)
- SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

4. Fonctionnement et organisation

- Les habitants des 37 communes élisent leurs **conseillers municipaux** tous les 6 ans.
- Les conseillers municipaux élisent à leur tour leurs **délégués au Conseil d'Agglomération** à raison d'un par commune plus un autre supplémentaire par tranche de 5000 habitants.
- Le Conseil d'Agglomération, composé de **102 délégués**, se réunit au moins quatre fois par an et décide des grandes orientations. Il élit également les membres du Bureau.
- Le Bureau de l'Agglomération est **présidé par François Zimeray assisté de 19 vice-présidents et de 16 autres membres (voir liste ci-après)**. Ils se réunissent une fois par mois avant chaque Conseil d'Agglomération et gèrent les affaires courantes.

Les Vice-Présidents



Marc MASSION
1^{er} vice Président
Finances
Administration générale



Pierre BOURGUIGNON
2^e vice-Président
Qualité de la vie,
Urbanisme, Développement urbain, Plan de Déplacement urbain (PDU), Aménagement en liaison avec le 10^e vice Président



Dominique GAMBIER
3^e vice Président
Modernisation et qualité des services publics intercommunaux, Assainissement, Collecte des déchets, Eau potable, Service des transports urbains et Commission Consultative des Services Publics aux usagers



Christophe BOUILLON
4^e vice Président
Politique de la ville en liaison avec le 14^e et la 6^e vice Président. Nouvelles technologies de l'information et de la communication. Mission locale



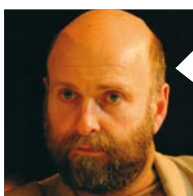
Dominique Hardy
5^e vice
Président Sport



Nicole Rimasson
6^e vice
Présidente Insertion par l'économique en liaison avec le 4^e vice Président



Jean-Yves MERLE
7^e vice Président
Culture
Patrimoine
Jeunesse



Boris LECOEUR
8^e vice Président
Egalités des chances
Education, recherche et enseignement supérieur



Laurent FABIUS
9^e vice Président
Environnement
Plan Agglo vélo



Thierry FOUCAUD
10^e vice
Président
Pôles urbains périphériques en liaison avec le 2^e vice Président



Maurice SEMINEL
11^e vice Président
Nouveaux services aux petites communes



André DELESTRE
12^e vice
Président
Collecte des déchets ménagers et assimilés, représentation au SMEDAR. Gens du voyage avec le 4^e vice-Président

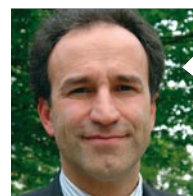
4. Fonctionnement et organisation



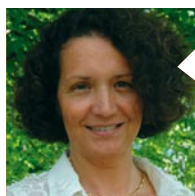
Joël CLÉMENT
13^e vice
Président
Président de la
commission d'appels
d'offres et de
la commission de
délégation de service
public



Hubert WULFRANC
14^e vice
Président
Habitat en liaison
avec le 4^{ème} vice
Président



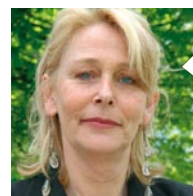
Frédéric SANCHEZ
15^e vice
Président
Développement
économique
en liaison avec le
Président



Françoise GUEGOT
16^e vice
Présidente
Affaires européennes
en liaison avec le
Président



Eric CESARI
17^e vice
Président
Gestion du patri-
moine et des biens
immobiliers néces-
saires au fonctionne-
ment des services



Laure LEFORESTIER
18^e vice
Présidente
Tourisme en liaison
avec le 15^{ème} vice
Président



Max Martinez
19^e vice Président
Coopération décen-
tralisée en liaison
avec le Président

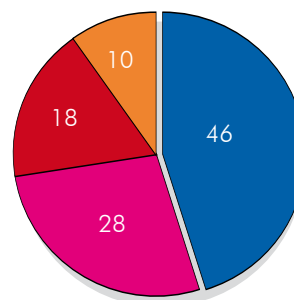
Les autres Membres du Bureau

Benoît Anquetin	Annette Gallot	Edgar Menguy
Claude Avisse	Michel Grandpierre	Claude Piolo
Francis Debrey	Daniel Grenier	Geneviève Preterre
Catherine Duchemin	Jean-Michel Guyard	Gilbert Renard
Patrice Dupray	Michel Lennuyeux	
Jean-Pierre Ferres	Philippe Leroy	

Les groupes politiques représentés à l'Agglo

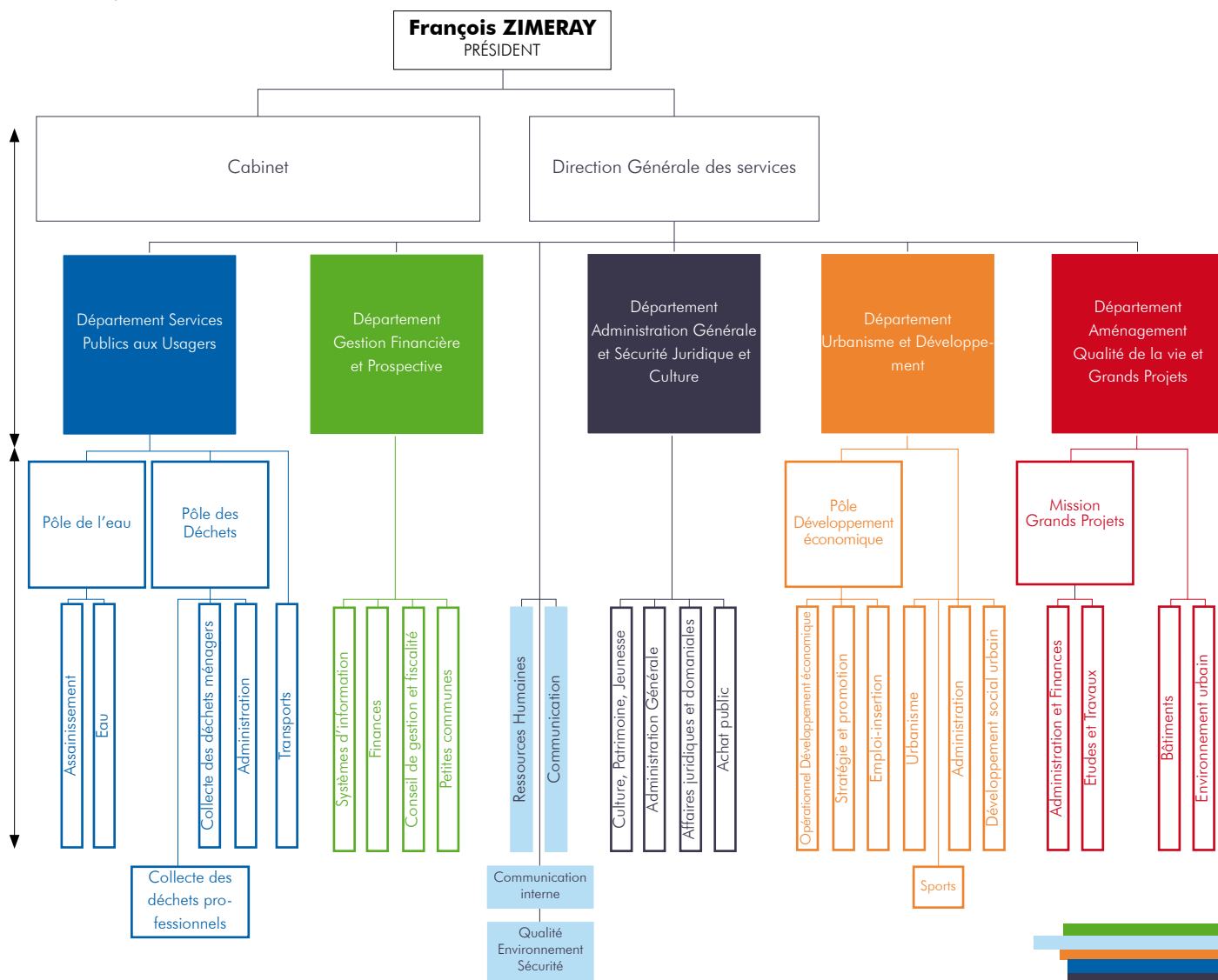
Conformément aux articles L 5212-4, L 5211-1 et L 2121-28 du CGCT, des groupes politiques ont été constitués :

- **Groupe Socialiste et Républicain**
28 membres, présidé par Christophe Bouillon, maire de Canteleu
- **Groupe des Elus Communistes et Républicains**
18 membres, présidé par Dominique Hardy, adjoint au maire de Sotteville-lès-Rouen
- **Groupe Union pour l'Agglomération de Rouen**
46 membres, présidé par Pierre Albertini, maire de Rouen
- **Les non-inscrits sont au nombre de dix.**



- Union pour l'Agglomération de Rouen
- Socialistes et Républicains
- Communistes et Républicains
- non inscrits

5. Personnel et organisation : l'Agglo et ses agents



Chiffres-clés Ressources Humaines

- 54% de femmes et 46% d'agents hommes parmi le personnel Agglo
- 72 stagiaires accueillis
- 105 personnes ont réussi leur concours
- 28 créations de postes
- 103 agents de l'Eau transférés
- 26% d'agents formés en catégorie A
- 16% d'agents formés en catégorie B
- 58% d'agents formés en catégorie C
- 53 agents en formation initiale

6. La communication : « une agglo communicante »

La Communication externe

La direction de la communication réalise l'ensemble des documents relatifs aux grands domaines d'intervention de l'Agglo. Elle organise aussi différents événements et participe à des salons valorisant les métiers.

Le journal : L'Agglomag

Agglomag, diffusé dans toutes les boîtes aux lettres est passé à 24 pages en 2005. Cette même année, Agglomag junior est né. Destiné aux enfants (8-12 ans), il est encarté 4 fois par an dans l'Agglomag.

Lea Newsletter

Envoyée tous les deux mois par mail, elle annonce en images les grandes actions et projets de l'Agglo.

Le site internet

Le site internet est aussi un vecteur d'information important avec plus de 120.000 visiteurs.

La communication interne

La communication interne a été créée en 2003. Sa mission est de développer des actions et des outils favorisant le sentiment d'appartenance des agents à l'Agglo dans un contexte d'évolution de la structure et de développement de services. A son actif, le journal interne : Flash Info, le site intranet et l'accueil des nouveaux arrivants.



une Agglo communicante

II. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



1. Urbanisme

Afin de permettre l'accueil d'entreprises sur le territoire de l'agglomération, la Direction de l'Urbanisme et le développement économique est chargée de mener des études sur plusieurs sites de l'agglomération. Ces sites, destinés à accueillir des activités économiques diversifiées et complémentaires, comprennent à la fois des sites de reconversion urbaine et des sites d'expansion urbaine. Par ailleurs, la Direction de l'Urbanisme est en charge d'études d'urbanisme liées aux autres compétences de l'Agglomération de Rouen.

Parcs d'activités

Plaine de la Ronce

Le 27 janvier 2005, le Conseil de l'Agglo de Rouen a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Cette ZAC a pour vocation l'accueil d'activités économiques tertiaires (hors grandes surfaces commerciales). Elle offre une superficie de 96 hectares dont 46 commercialisables. Des études techniques complémentaires ont été menées dans les domaines hydraulique, urbanistique et paysager.

Par ailleurs, le 12 décembre 2005, il a été décidé de solliciter le Préfet de Haute-Normandie pour le lancement de quatre enquêtes publiques conjointes :

- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- Enquête parcellaire permettant d'identifier les propriétaires concernés
- Demande d'autorisation au titre de la loi de l'eau
- Mise en compatibilité des Plans d'Occupation des Sols des communes concernées par ce projet

Par ailleurs, des réserves foncières agricoles ont été constituées en partenariat avec la SAFER afin de limiter l'impact de ce projet sur les activités agricoles existantes.

PLAINE DE LA RONCE



Le Val d'Euaplet-Lescure

Ce sont 5,5 ha qui, en bordure de Seine, sur la commune d'Amfreville-la-Mivoie sont intégrés au projet du Val d'Euaplet-Lescure. En 2005, les études concernant ce site se sont poursuivies dans le but :

- d'affiner les vocations possibles du site et les schémas d'aménagement
- de faire partager aux partenaires les évolutions possibles du site
- d'entrer en négociations avec les propriétaires fonciers

L'intérêt communautaire a été prononcé par délibération du Conseil du 12 décembre 2005, sur un périmètre allant des bâtiments Longométhal aux anciens silos de la CAHN.



Parc de la Briqueterie

Des études liées à la constitution d'un dossier ZAC (hydrauliques, études d'impact...) ont été menées en 2005. Ces études ont concerné :

- les études hydrauliques et hydrologiques
- une étude d'impact
- une étude de faisabilité sur le devenir des anciennes briqueteries
- la réalisation du dossier de création de ZAC

Le 12 décembre 2005, le Conseil Communautaire a déclaré d'intérêt communautaire cette ZAC.

Par ailleurs, sur proposition du Conseil communautaire du 27 juin 2005, le Préfet a créé une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur le périmètre communautaire dans le but de faciliter la maîtrise foncière.

1. Urbanisme (suite)

Seine Ouest

Lancé fin 2002, le projet Seine Ouest s'étend sur 5 communes de l'Agglomération. Il concerne un espace de 800 hectares, le long de la Seine. L'objectif de la création de ce site est de construire un nouveau cœur urbain.

Le 25 mars 2005, a été déclarée d'intérêt communautaire la création de zones d'activité économiques sur deux secteurs.

Le premier sera situé rive droite avec le futur palais des sports et le second rive gauche sur les communes de Petit-Quevilly et de Rouen entre le pont Guillaume Le conquérant et le 6e pont en construction.

En 2005, le Plan Directeur d'Aménagement et de Développement a été présenté aux différentes instances partenariales associés à l'avancement des réflexions urbaines en vue de son intégration dans leur documents de planification respectifs



Le Linoléum

Entre Notre-Dame-de-Bondeville et le Houleme, ce sont 9 hectares qui sont mis en avant pour accueillir une nouvelle zone d'activité économique. En 2005, une méthodologie de l'étude d'un diagnostic urbain et environnemental du secteur de l'ancienne usine du Linoléum a été présentée aux maires des deux communes concernées. Ainsi, un relevé topographique a eu lieu entre mars et mai 2005 et une étude hydraulique et hydrobiologique a débuté en juillet 2005.



LE LINOLÉUM

Caserne Tallandier

Le site de la Caserne Tallandier présente une superficie de 3,5 hectares.

La création sur ce site d'un pôle dédié aux activités des technologies de l'information et de la communication a pour objectif d'offrir des capacités d'accueil locatives aux entreprises. L'année 2005 a permis de définir le programme général de l'ouvrage à réaliser ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle avant d'engager la phase de travaux proprement dite.

Ce programme comporte les fonctions suivantes :

- un hôtel d'entreprise dans les étages du bâtiment principal
- un centre Informatique
- un centre d'Affaires
- des espaces d'accueil et de gestion
- des locaux communs

Pour l'instant, seuls les travaux de démolition et de désencombrement du site ont été réalisés.



CASERNE TALLANDIER

1. Urbanisme (suite)

Autres projets

Palais des sports

Montage des dossiers :

- d'utilité publique
- de mise en compatibilité du PLU de la ville de Rouen
- de déclassement du domaine public d'une portion de voirie

Société d'économie mixte locale (SEML) de portage

- Etude achevée
- Caractéristiques identifiées pour permettre la création éventuelle d'une structure de portage

Madrillet

Mise au point d'une procédure de consultation appropriée aux concessions d'aménagement en collaboration avec les directions Administratives et développement économique.

Reconversion de l'hippodrome des Bruyères

Les études de diagnostic se sont déroulées ainsi que celles liées à l'établissement de 3 scénarios de pré-programme contrastés pour la reconversion du site :

- un parc urbain de loisirs et de détente
- un parc urbain à vocation sportive
- un parc urbain avec urbanisation des franges

Fin 2005, les courses hippiques disputées sur l'hippodrome ont été transférées à Mauquenchy. Ne restent sur le site que les 17 terrains de sports. Les 3 scénarios de pré-programme incluent la restitution de fonctionnalité de ces terrains de sports par la réalisation de 7 terrains, dont 5 synthétiques, situés en totalité ou partie sur l'hippodrome.

Contournement Est

- Un débat public s'est tenu du 9 juin au 9 novembre
- 13 réunions publiques avec les habitants, associations ou institutionnels se sont déroulées, au cours desquelles l'Agglomération a apporté des réponses sur les enjeux de ce projet
- Remise d'un rapport par le président de la Commission Particulière



Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

- L'Agglo de Rouen a continué d'apporter son aide aux communes le souhaitant pour la réalisation de cahiers des charges concernant les PLU. Dans ce cadre, un forum PLU réunissant les élus de l'agglomération, les techniciens communaux et les professionnels de l'urbanisme s'est tenu en 2005. Cette réunion a permis un échange sur les enjeux fonciers du PLU, la notion de projet urbain, les évolutions possibles de ce document et les conditions d'une prise en compte réussie des risques naturels.
- Les communes de Sotteville-lès-Rouen, Grand Quevilly, Maromme, Bonsecours, Oissel, Oissel, Canteleu, et Houpeville ont obtenu une aide financière pour la révision de leur POS et leur transformation en PLU.
- Le service urbanisme a également poursuivi le travail de suivi de l'élaboration des PLU dans 12 communes de l'agglomération.
- En partenariat avec les services Petites communes et Géomatique, l'Agglo de Rouen a finalisé la démarche de numérisation des PLU dans les 5 communes de l'agglomération (Amfreville-la-Mivoie, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Moulineaux, Houpeville et Roncherolles-sur-le-Vivier). Il a d'ailleurs été décidé de poursuivre et d'étendre ce travail auprès des communes volontaires.

Le Programme d'Action Foncière (PAF) d'Agglomération

Un Programme d'Action Foncière a été signé en 2005 entre l'Agglomération et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie afin de faciliter l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des projets communautaires. Cette convention prévoit l'achat et le portage de terrains par l'EPF pour le compte de l'Agglomération afin de lui permettre de mener à bien ses projets :

- de développement économique (Vente Olivier, Plaine de la Ronce, Briqueterie, Seine Ouest)
- d'équipement (Palais des Sports)
- d'environnement (boisements)

Par ailleurs, une première convention d'association au PAF a été signée le 1er septembre avec la ville de Rouen pour faciliter la réalisation du projet Seine Ouest.

Le Contrat d'agglomération

Si l'ensemble des actions atteint son « rythme de croisière », la « boîte à outils » contractuelle lancée en 2003, entre l'Agglomération, la Région et l'Etat, a connu 2 évolutions :

- une convention entre le Département de Seine Maritime et l'Agglomération a été passée. Elle permet notamment la mobilisation d'un Fonds Départemental d'Aménagement du Territoire (8,5M d'€) qui s'ajoute aux aides de droit commun accordées par le Département.

- un avenant au contrat d'agglomération bonifiant les projets les mieux engagés a été adopté.

Ainsi, 25 des 71 actions du contrat initial ont été retouchées pour différentes raisons (changement de maître d'ouvrage, finalisation des plans de financement bouclés lors de la signature du contrat initial, soutien à des projets pris en compte au seul stade d'étude dans le contrat initial).

2. Politique européenne

Les fonds structurels sont les instruments financiers de la Direction générale de la politique régionale européenne au service de programmes pluriannuels de développement régional, définis conjointement par les régions, les Etats et la Commission européenne.

Trois types de fonds structurels concernent notre territoire :

- Le FEDER (Fonds européen de développement régional) finance des infrastructures, des investissements productifs pour créer de l'emploi, des projets de développement local et d'aides aux PME.
- Le FSE (Fonds social européen) favorise l'insertion des chômeurs et des catégories défavorisées, notamment en finançant des actions de formation et des systèmes d'aide à l'embauche.
- Le FEOGA-Garantie (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) finance des actions de développement rural et d'aide aux agriculteurs, principalement dans les régions en retard de développement.

Ces trois fonds sont mobilisés pour financer la période de programmation 2000-2006 du programme européen objectif 2. Ce programme européen, adressé aux collectivités territoriales, aux entreprises ou aux

associations, est destinée à soutenir concrètement :

- l'économie
- l'esprit d'entreprise
- la formation professionnelle
- la croissance de l'emploi
- le tourisme
- l'égalité des chances
- la protection de l'environnement

La mission politique européenne de l'Agglo de Rouen assure le suivi des grands projets éligibles aux financements européens et qui représentent des enjeux financiers très importants pour le fonctionnement et les investissements de notre établissement.

Entre 2000 et 2004 la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a bénéficié de 2.833.273€ de financement européen, dont 1.753.087€ de FSE consacré essentiellement au PLIE 2 et à la première année du PLIE 3 et 1.080.186€ de FEDER pour des investissements opérationnels.

Cette année 2005 nous avons réussi à mobiliser 4.183.594€ de FEDER, sur 11.438.546,28€ d'investissements pour des actions phares telles que TEOR et Agglo-Vélo et 217 499,23€ de crédits FSE pour le PLIE et des actions en faveur de l'emploi-insertion.

TEOR



Agglo-Vélo



3. Coopération métropolitaine « Caen - Le Havre - Rouen »

Le 28 juin 2004, le gouvernement a lancé un appel à la coopération métropolitaine dont l'objectif principal vise à apporter un soutien au rayonnement des métropoles dans le but de renforcer l'attractivité de la France sur la scène internationale. Cet appel invite les métropoles à la mise en place d'une coopération, s'appuyant sur les agglomérations et les villes ainsi que le réseau de villes moyennes qui les entourent, afin de conforter leur rôle d'entraînement des économies régionales.

Réuni le 3 décembre 2004, au siège de l'Agglomération de Rouen, les élus des agglomérations et des villes de Caen, le Havre et Rouen ont décidé de constituer ensemble le grand réseau métropolitain du Nord-Ouest et de répondre à l'appel à la coopération.

Le dossier de candidature « **projet métropolitain normand** » a été déposé le 14 décembre 2004 auprès de la Datar. Ce projet, qui s'inscrit dans la durée, pose les bases d'une coopération pérenne entre les villes et les agglomérations et valorise les logiques de complémentarité et de spécialisation en donnant à l'aire métropolitaine la visibilité nationale et internationale indispensable à son développement. Il s'appuie sur les atouts de l'espace métropolitain, constitué par les aires urbaines de Caen, le Havre et Rouen, dont le positionnement géostratégique est essentiel pour le territoire national et les opérations

de partenariats menées par le réseau de villes Normandie Métropole.

L'ensemble du projet a été labellisé, le 25 février 2005, par le jury national présidé par le Délégué à l'Aménagement du territoire et à l'Action Régionale. Depuis cette date, les DGS et les services des trois agglomérations et des villes, mandatés par les élus de la métropole normande ont élaboré, avec le soutien d'un comité technique, une procédure de travail devant conduire à l'élaboration du projet métropolitain d'ici fin de l'année 2007.

Cette procédure de travail comprend, entre autres :

- L'établissement des sujets prioritaires des six chantiers
- Les modalités de fonctionnement des chantiers
- La passation d'un marché de conseil pour l'animation du projet métropolitain
- Un calendrier

4. Haut-Débit

Afin de réaliser une couverture totale ADSL des 37 communes de l'Agglomération rouennaise, la compétence « création d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications ouverts au public » a été prise par arrêté préfectoral le 31 décembre 2004 comme l'autorisait la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

L'année 2005 a permis :

- d'accroître la compétitivité et l'attractivité du territoire de l'Agglo en apportant le très haut débit aux entreprises et sur les zones d'activité
- d'apporter une solution d'Internet permanent à tous les habitants.



Faits marquants en 2005

24 Mai 2005

Commission Consultative des Services Publics Locaux pour la création de la Régie à autonomie financière Haut Débit et la création du service public

27 Mai 2005

Délibération du Bureau concernant les zones d'ombre ADSL pour l'autorisation du lancement d'une consultation et l'autorisation de demande de subventions

3 Juin 2005

Comité Technique Paritaire pour la création de la Régie à autonomie financière Haut Débit et la création du service public

27 Juin 2005

Délibération du Conseil concernant la création de la régie Haut Débit, la création d'un service public, et l'adoption du budget primitif 2005

Juillet 2005

Lancement de la consultation concernant les zones d'ombre ADSL

Septembre 2005

Délibération du Bureau concernant l'autorisation de création du réseau très haut débit et autorisation de demande de subventions

Octobre 2005

Déploiement du lien optique sur l'ensemble du métro (environ 15km)

Déploiement de notre réseau indépendant GFU (Route de Neufchâtel, PCC, Le Conquérant)

Déploiement du lien optique entre les points opérateurs et le métro, sur la zone du Madrillet et la vente Olivier (mutualisation avec la Ville de Saint-Etienne du Rouvray)

Novembre 2005

Premières locations de fibres noires aux opérateurs

III. SOLIDARITÉ - EMPLOI



1. Petites communes

L'Agglomération de Rouen compte seize communes de moins de 3 500 habitants. Ces communes bénéficient du soutien de l'Agglo, par le biais du Fond d'Aide d'Aménagement (FAA), pour mener des opérations d'aménagement et d'investissement. Ces actions permettent donc d'offrir aux habitants de nouvelles prestations pour améliorer leur cadre de vie.

Faits marquants de l'année 2005

Haut débit

Avec la prise de compétence « réseaux de communication à haut débit ouverts au public », l'Agglo a permis en 2005 l'installation du haut débit dans l'ensemble des petites communes. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2005, seize communes de l'Agglomération ont pratiquement été couvertes par l'ADSL (sauf quelques zones d'ombres restant à couvrir).

Numérisation documents d'urbanisme

En 2005, l'Agglomération de Rouen, en partenariat avec cinq petites communes volontaires (Amfreville-la-Mivoie, Houpeville, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Roncherolles-sur-le-Vivier et Moulineaux), a mis en place à titre expérimental la numérisation des POS/PLU en vigueur. Cette numérisation a été réalisée dans le cadre d'un groupement de commande afin de minorer le coût de la numérisation et de faciliter la consultation des documents communaux d'urbanisme, l'instruction des permis de construire et l'intégration des modifications ultérieures.

Développement économique

Création sur le périmètre de la zone d'activités des Plateaux Nord d'une zone d'activités économiques (Fontaine-sous-Préaux, Saint-Martin-du-Vivier, Isneauville).

Programme d'Actions Foncières (PAF)

De nombreuses réflexions ont été engagées sur le programme d'actions foncières de l'Agglomération de Rouen afin d'aider les petites communes à anticiper et à maîtriser le coût des emprises nécessaires à une politique d'aménagement. Pour ces raisons, une politique partenariale avec l'Etablissement de Normandie a été adoptée.

Extension du périmètre Agglo

Une participation à la mise en œuvre de l'extension du périmètre de l'agglomération a été menée en 2005. Huit communes sont concernées : Boos, Gouy, les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Montmain, la Neuville-Chant-d'Oisel, Quévrille-la-Poterie, Ymare et Saint-Aubin-Celloville.

Agglo Vélo

Dans le cadre d'« Agglo vélo » de nouvelles pistes cyclables ainsi que des points d'accroche vélos ont vu le jour en 2005.

Culture Jeunesse et Patrimoine

Des actions culturelles ont été mises en place sur des sujets ludiques sportifs et éducatifs auprès des enfants. L'objectif de ces actions est de mieux prendre en charge le temps libre des jeunes enfants et des pré-adoslescents afin de favoriser leur épanouissement et leur intégration à l'école et dans la société mais aussi dans le but de promouvoir des loisirs de qualité.

Pour cela, diverses animations intercommunales ont été menées dans les écoles et les centres de loisirs. L'intervention de l'Orchestre POP Symphonique est ici très appréciée par les habitants.

Par ailleurs, des ouvrages portant sur le patrimoine architectural et naturel des communes ont été réalisés en 2005 afin de permettre aux habitants de mieux connaître l'histoire locale.

2005 EN CHIFFRES

364 124 € ont été versés au titre du Fond d'Aide à l'Aménagement

Autres réalisations

En outre, de nombreux travaux d'aménagement ont été réalisés dans les petites communes comme :

- La mise en place de canalisations pour les eaux usées
- L'implantation de postes de refoulement
- La mise en valeur des entrées de villes
- L'aménagement de centres culturels
- La mise en sécurité des voiries
- L'entretien de bâtiments
- La construction d'ouvrages de régulation des eaux pluviales
- La réhabilitation de stations de filtration

PERSPECTIVES 2006

- Amener le haut débit dans un maximum de communes et couvrir les zones d'ombre notamment à Isneauville, au Hameau de Saint-Aubin-Epinay et à Fontaine-sous-Préaux.

- Continuer l'expérimentation relative à la numérisation des documents d'urbanisme pour les autres communes (Belbeuf, Fontaine-sous-Préaux, Hautot-sur-Seine, Sahurs, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Pierre-de-Manneville, Val-de-la-Haye, Isneauville).

Politique de coopération décentralisée

Les collectivités territoriales s'affirment de plus en plus comme acteurs à part entière dans les domaines de l'action humanitaire et de l'aide au développement. La Communauté de l'Agglomération Rouennaise l'entend ainsi.

Faits marquants 2005

Malheureusement, l'élément déclencheur nous orientant à mener des réflexions dans ce sens a été l'une des pires catastrophes naturelles de ces dernières années. En effet, le 7 janvier 2005, l'Agglomération s'associait à l'élan de solidarité organisé dans le monde entier en faveur des victimes du Tsunami par l'attribution d'une aide exceptionnelle de 100 000 €.

C'est dans ce cadre aussi que le 9 septembre 2005, suite à la sécheresse et à l'invasion acridienne, qui ont causé des dégâts irréversibles sur la population dans plusieurs zones agricoles du Niger, le Conseil Communautaire votait une aide d'urgence de 100 000 €.

Répondre aux besoins vitaux d'une population sur une période courte, à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit, est bien sûr indispensable, mais l'Agglo a voulu aller au-delà. C'est ainsi que, souhaitant s'inscrire dans une démarche solidaire et pérenne, il a été décidé de mener une réflexion visant à définir une politique d'agglomération dans le domaine de la coopération décentralisée.





2. Habitat

Equilibre social de l'Habitat

Le service habitat travaille en étroite collaboration avec différents services de l'Agglomération mais également avec les élus des communes ainsi que l'ensemble des acteurs locaux de l'habitat.

Les principaux enjeux de la politique de l'habitat sont définis par le Programme Local de l'Habitat (PLH). Validé en 1999, ce PLH est axé autour de 4 thèmes :

- Accroître et augmenter l'offre de logement
- Adapter et améliorer le parc existant
- Soutenir la diversification de l'offre de logement
- Mettre en place des outils de connaissance et de suivi du marché du logement

Faits marquants de l'année 2005

L'année 2005 a été marquée par la préparation d'un second PLH. Ce programme verra son aboutissement dès l'élargissement aux 8 nouvelles communes du secteur sud-est en janvier 2007. Les actions menées en 2005 par le service habitat s'inscrivent dans la continuité de la mise en œuvre du premier PLH et dans la préparation du second.

En apportant un soutien financier aux bailleurs sociaux et aux associations spécialisées en 2005, l'Agglo de Rouen a encouragé et soutenu la production de logements répondant aux objectifs du PLH.

Ainsi, l'Agglo a permis de :

- Diversifier l'offre de logements pour favoriser les parcours résidentiels
- Réaliser des logements pour tous à coût réduit
- Adapter les logements du parc locatif social public aux personnes à mobilité réduite
- Réaliser des logements sociaux à coût réduit en agissant sur le prix des terrains par le biais de la minoration foncière

L'Agglomération a également poursuivi son implication dans les opérations de renouvellement urbain pour maintenir des loyers bas pour les familles à faibles revenus relogées dans des logements neufs.

De plus, l'observatoire de l'habitat a travaillé à la publication de son premier « Cahier de l'observatoire de l'habitat » qui présente la situation de l'habitat sur le territoire intercommunal.

Par ailleurs, en application de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales, l'Agglo de Rouen a décidé en 2005 d'être administrateur de six sociétés HLM, entreprises sociales pour l'habitat. Elle participe aussi au suivi- animation de l'opération « Habitat dégradé » engagée par la ville de Rouen pour l'amélioration du parc de logements privés.

3. Gens du voyage

La création d'aires d'accueil a été rendue obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants par la loi Besson de 1990, renforcée par celle du 1er juillet 2000.

L'Agglo a donc décidé de prendre en charge cette compétence pour aider les communes à organiser l'accueil des gens du voyage dans les meilleures conditions possibles.

Faits marquants de l'année 2005

En 2005, des dossiers de construction de nouvelles aires d'accueil ont été élaborés conjointement avec la direction des bâtiments. Ces aires seront adaptées aux nouveaux besoins des gens du voyage, identifiés grâce à une enquête menée auprès de cette population (dans et hors agglomération). Ainsi, pour une meilleure appropriation des lieux, les nouveaux sites seront constitués d'emplacements en petit nombre (5 à 10) équipés de structures individualisées et de stationnements de qualité.

La finalisation de ses aires est prévue pour le dernier trimestre 2006.

L'Agglo de Rouen travaille également en partenariat avec l'association Relais Accueil Gens du Voyage (RAGV) dans le cadre de la politique de la ville. Cette association prend en charge l'accompagnement social des gens du voyage en assurant le lien entre la population et les institutions (insertion professionnelle, scolarisation).



4. Insertion, emploi et politique de la ville

Insertion par l'économie

En 2005, le taux de chômage de l'Agglomération rouennaise a atteint le chiffre de 10,8%. L'Agglo de Rouen, soucieuse de contribuer à la lutte contre le chômage a poursuivi ses efforts en matière d'emploi et de développement économique. Pour cela, l'agglomération a soutenu de nombreuses actions afin de favoriser l'implantation des entreprises et aider les demandeurs d'emplois.

Le Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE) 3

L'Agglomération rouennaise s'engage dans l'insertion professionnelle en pilotant le PLIE. Ce plan mobilise l'ensemble des acteurs d'insertion sociale et professionnelle pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Sont concernés par le PLIE, les personnes bénéficiaires du RMI, les demandeurs d'emploi de longue durée, les personnes ayant un niveau égal ou inférieur au baccalauréat ainsi que les jeunes peu diplômés. Ce plan a débuté le premier janvier 2004 et prendra fin le 31 décembre 2007. À la fin de l'année 2005, 415 personnes étaient entrées dans le PLIE pour un taux d'insertion de 32%. Une évaluation du PLIE sera menée dans le courant du dernier trimestre 2006.



Le soutien à l'organisation de manifestations en faveur de l'emploi



Le forum des emplois en Seine

Dans un souci de contribuer à la lutte contre le chômage, l'agglomération a participé au forum pour les 21 457 demandeurs d'emplois recensés en août 2005 sur son territoire.

Pour la deuxième année consécutive cette manifestation initiée par l'Agglo et organisée par l'association Carrefours pour l'emploi et soutenue par l'ANPE, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rouen, le département de Seine-Maritime et la région Haute Normandie, a reçu un vif succès. Ce forum a permis aux demandeurs d'emplois de rencontrer plus de 200 recruteurs dans tous les secteurs d'activités. Les 12 000 visiteurs venus en 2005 ont pu rencontrer directement les entreprises qui ont recueilli plus de 41 000 CV.

La neuvième semaine pour l'emploi des personnes handicapées

L'objectif de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées organisée par l'ADAPT- les ateliers normands est de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Pour cela, avec le soutien de l'Agglo, des rencontres sont organisées dans le but de mettre en relation les personnes handicapées recherchant du travail avec les entreprises locales. Ceci afin de leur trouver un stage ou un parrain en entreprise. Cette manifestation 2005 a mobilisé 160 personnes handicapées et 100 entreprises et administrations.

La journée nationale des métiers de la relation client

Le 24 mars 2005 a eu lieu la journée nationale des métiers de la relation client organisée par l'ADEAR et soutenue par l'Agglo. Cette journée présente les métiers et les formations relevant de l'activité des centres d'appels. Le soutien de l'Agglo a concerné l'aide au transport des demandeurs d'emploi et des lycéens pour découvrir les entreprises locales spécialisées dans le secteur. Au total 180 personnes ont visité un des 5 centres d'appels locaux partenaires.

La clause d'insertion

L'objectif de la clause d'insertion est de favoriser l'embauche de personnes en difficulté dans le cadre de la commande publique. 27 opérations ont été suivies par la communauté d'agglomération rouennaise. 53 entreprises ont été mobilisées et 130 personnes ont été concernées. Plus de 63% de ces personnes ont signé un contrat d'interim d'insertion et à l'issue près de 38% d'entre-elles ont obtenu un CDI ou un CDD de plus de 6 mois. Ces clauses ont concerné pour 98% les domaines du bâtiment et des travaux publics.

PERSPECTIVES 2006



La pépinière d'entreprise du parc d'activité de Cailly : Seine Créapolis

La pépinière d'entreprise Seine Créapolis verra le jour en 2006 et accueillera ses premiers locataires en mai. Avec le soutien de l'Agglo, celle-ci permettra de créer de bonnes conditions de démarrage aux entreprises en accompagnant leurs projets : mise en relation avec un réseau d'experts, conseils. Les entreprises pourront rester 48 mois au maximum en pépinière. Pendant cette période, elles pourront bénéficier de différents services (accueil téléphonique, secrétariat, salle de réunion, mise à disposition de matériels).

La création d'une crèche inter-entreprise

Afin d'augmenter l'attractivité de son territoire, l'Agglo cherche à favoriser l'implantation de crèches inter-entreprise. Après avoir amorcé en 2005 une enquête sur le marché de ces crèches et pris contact avec les principaux partenaires locaux sur le sujet, l'Agglo souhaite en 2006 lancer une étude visant à diagnostiquer les besoins et la faisabilité de la création d'une crèche inter-entreprise sur son territoire.

III. SOLIDARITÉ - EMPLOI

4. Insertion, emploi et politique de la ville

Développement social urbain

Le contrat de ville de l'agglomération rouennaise a été signé pour la période 2000-2006. Il a pour objectif d'assurer la mise en œuvre d'un projet global de développement social et urbain à l'échelle d'un territoire prioritaire d'intervention. Ce territoire concerne douze communes : Amfreville-la-Mivoie, Canteleu, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Maromme, Oïssel, Petit-Quevilly, Rouen, Sotteville-lès-Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray.

Faits marquants de l'année 2005

Les actions intercommunales qui ont été conduites en 2005 dans le cadre de ce contrat s'inscrivent dans le prolongement de celles menées en 2004. Ces actions concernent trois principaux champs d'intervention : l'intégration et la lutte contre les discriminations, l'éducation et la prévention en matière de santé, et l'accès à l'emploi,

Intégration et lutte contre les discriminations,

L'Agglomération a reconduit en 2005 le versement d'une subvention au Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP). L'action conduite par cette association a consisté à organiser des permanences d'aide et de conseil juridiques pour les personnes victimes de discriminations. Cette association est par ailleurs intervenue dans les établissements scolaires ou encore les centres de loisirs pour y effectuer des actions pédagogiques destinées à sensibiliser le public au phénomène du racisme. En 2005, L'Agglo de Rouen a également reconduit sa subvention au Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion (CLAP). Cette association a organisé des permanences juridiques dont l'objectif général est de favoriser l'intégration des populations étrangères. Ces permanences permettent d'apporter des informations sur la législation en vigueur en matière d'entrée, de séjour et dans le domaine de la nationalité. Toujours en faveur de l'intégration, l'Agglomération a attribué une subvention à l'Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI).

Education et de la prévention en matière de santé

La Communauté d'Agglomération a participé au financement d'une action mise en œuvre par le Comité Régional pour la Santé (CRES). Cette action s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale d'accès au dépistage du cancer du sein et a pour objectif de favoriser, en prenant appui sur des relais de proximité, l'accès à ce dépistage pour les publics issus des sites de la géographie prioritaire du contrat de ville.

Accès à l'emploi,

L'Agglo de Rouen a renouvelé en 2005 son soutien financier aux antennes locales d'Ateliers de Pédagogie Personnalisée. Une nouvelle antenne a d'ailleurs été créée sur la commune de Darnétal. Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée sont des espaces de formation qui s'adresse aux personnes de plus de 16 ans sorties du système scolaire. Ces ateliers sont basés sur le volontariat et leurs contenus sont adaptés à chaque individu. Ces formations constituent donc un tremplin vers l'emploi pour une population en situation précaire. Le chantier d'insertion intercommunal, piloté par l'association Education et Formation, est intervenu sur plusieurs communes en 2005. Deux d'entre elles l'ont accueilli pour la première fois : Maromme et Déville-lès-Rouen. Enfin, dans chacune des 12 communes du contrat de ville, la Communauté d'Agglomération a renouvelé sa participation au financement de postes de chargés d'accueil de proximité. Les personnes qui exercent cette fonction ont pour mission d'accueillir les personnes éloignées du monde du travail afin de leur apporter conseil, de mettre à leur disposition des outils liés à la recherche d'emploi, de les orienter vers des institutions à même de répondre à leur besoins.

2005 en chiffres

• **Des antennes de proximité d'Ateliers de Pédagogie Personnalisée ont été animées sur 10 communes,**

• **41 actions pédagogiques conduites par le MRAP dans différentes structures de l'agglomération.**

• **6 communes ont accueilli le chantier d'insertion intercommunal,**

IV. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT



1. Transport

Transports, voiries et déplacements

L'agglomération constitue une échelle privilégiée pour structurer et mailler le territoire. Elle permet d'améliorer le quotidien de ses habitants en offrant une meilleure accessibilité aux équipements, tout en faisant la promotion de transports propres.

Faits marquants de l'année 2005

Réseau métrobus

L'Agglo a la volonté de valoriser au mieux sa politique de développement et d'amélioration de la qualité de son réseau de transports urbains. Ainsi, pour optimiser son réseau, elle entreprend régulièrement des travaux de modernisation, des procédures d'entretiens et d'équipement tout en ayant une démarche qualité.

Bus : 41 lignes régulières et plus de 1 500 arrêts quadrillent l'Agglomération. Dans un souci de protection de l'environnement, les bus roulent tous au diester ou au gasoil désulfuré.

Dans le but de moderniser le réseau, 80 bus standard et 26 bus articulés ont été commandés par l'Agglomération. Des travaux (construction de quais, pose d'abribus et aménagements de carrefours) ont également été effectués sur les lignes 17 et 10.

Par ailleurs, sur 30 lignes à vocation principale scolaire que comptent l'Agglomération, 18 ont pu être optimisées grâce à un bilan de fréquentation réalisé par la TCAR. Cette optimisation a permis une économie de 140 000 €.

TEOR (Transport Est Ouest Rouennais) : TEOR dessert plus de 40 stations sur 3 lignes. Ce mode

de déplacement est précurseur dans bon nombre de domaines. En effet, TEOR est équipé de dispositifs d'aide à l'accostage qui font suivre au véhicule une trajectoire matérialisée par un marquage au sol. Ce guidage optique permet d'optimiser les arrivées en station et facilite l'accès aux personnes à mobilité réduite. L'Agglo de Rouen a reçu 10 délégations, françaises et étrangères, pour promouvoir ce système de transport urbain que les communautés de Nîmes et Nantes ont déjà adopté.

En outre, l'Agglo de Rouen a reçu la palme de l'accessibilité décernée par le magazine Ville et Transports à l'occasion du palmarès 2005 des villes et des régions.

LES TRANSPORTS 2005 EN CHIFFRES

- 147.000 voyageurs par jour
- 2 lignes de métro
- 3 lignes TEOR
- 41 lignes de bus régulières
- 30 lignes de bus à vocation principale scolaire
- Illumination du pont Boieldieu
- Réalisation d'aménagements cyclables





Avec le service Mission Grands Projets, de nombreux études et travaux ont été menés en 2005 :

1^e tranche de la phase 1 :

- Réalisation d'études pour 30 000 € TTC
- Début des travaux de réalisation d'un parking à Maromme avec 62 places de stationnement pour un coût de 291 000 € TTC

Achèvement de la phase 1 :

- Réalisation d'études pour 3 355 000 € TTC
- Des travaux d'aménagement pour un coût de 6 076 000 € TTC :
- Aménagement du carrefour « quai du Havre - rue Saint Eloi », au carrefour « rue Général Giraud - rue Jeanne d'Arc », à Rouen
- Aménagement en cours de la place de la Demi-Lune à la place V. Schoelcher à Notre-Dame-de-Bondeville
- Aménagement en cours du carrefour « rue Général Giraud – rue Jeanne d'Arc », au carrefour « rue Schuman – rue Ambroise Fleury », à Rouen
- Aménagement en cours des barrières de Darnétal au terminus Durécu à Darnétal
- Aménagement de la route de Darnétal à Rouen.

Métro : Il compte 31 stations pour 2 lignes. Des travaux d'entretien ont été réalisés sur une plateforme engazonnée de 25 000 m² à Petit-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen et Saint-Etienne du Rouvray. Une révision complète des systèmes de freinage des rames de métro a également été entreprise ainsi qu'une consultation pour le petit levage des rames (gros entretien au quart de vie).

Sécurité : En 2005, un nouveau contrat local de sécurité a été signé par la TCAR, le préfet, le procureur de la République de Rouen et l'Agglo. L'objectif principal de ce contrat se situe dans la lignée du contrat de 1998, autrement dit, la lutte contre la délinquance dans les transports en commun. Ainsi, la délinquance a baissé de 2% dans les transports en commun de l'Agglomération en 2005.



1. Transport



La politique cyclable

Dans le cadre du plan Agglo vélo, l'Agglo poursuit la création de pistes cyclables et aménage pour cela des voies totalement sécurisées.

Ainsi, une mise à jour du schéma de principe a porté le réseau armature complémentaire à 121 kilomètres. Une nouvelle piste cyclable reliant le parking du Zénith au merlon de la Sud III à Petit-Couronne a donc été mise en service début 2005.

En ce qui concerne le réseau structurant communautaire, le premier tronçon de l'itinéraire « Seine à Seine » entre le bac de Petit Couronne et la route départementale n°3 a été ouvert au public durant l'été 2005. De plus, le carrefour de la Vielle a été aménagé, il comprend une piste cyclable et constitue un tronçon de l'itinéraire « liaison Cailly-Robec ».

Pour sensibiliser le public à la pratique du vélo, l'Agglo de Rouen a mis en place une piste cyclable permanente d'éducation routière. Cette piste, inaugurée en mars et située au Mont-Riboudet a reçu plus de 4 000 élèves de l'Agglomération pour favoriser l'apprentissage du vélo en toute sécurité.

Par ailleurs, l'agglo a aussi renouvelé son marché d'arceaux vélo afin de répondre aux attentes des communes en matière de stationnement vélos.



Mise en œuvre de la charte des entrées et traversées d'Agglo

Dans le cadre des entrées et traversées de l'Agglo, plusieurs actions d'aménagement et de requalification ont été menées :

- Pour augmenter l'attractivité du pôle d'activité du Zénith, des travaux d'aménagement, incluant une piste cyclable, ont été réalisés sur les zones d'accès.
- Des études ont été lancées en 2005 pour la requalification de la Place des Chartreux, Rouen et Petit-Quevilly, le site Gilbert Grenier au Houlme et la RN 15 à Belbeuf.
- Diverses conventions financières ont été engagées pour l'aménagement ou la requalification de certains sites avec 8 communes : La Bouille, Isneauville, Val de la Haye, Fontaine sous Préaux, Amfreville-la-Mivoie, Petit-Quevilly, Saint-Pierre de Manneville et Mesnil-Esnard.

Plan lumière

Le plan lumière, qui figure dans la charte des entrées et traversées a pour objectif de mettre en valeur des lieux remarquables de l'Agglo. Après le Pont Guillaume le Conquérant et les grues Picasso, l'Agglo a illuminé le Viaduc ferroviaire d'Eauplet en 2005. Cette opération a reçu le deuxième prix du concours « Lumières » organisé par le Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Philips Eclairage. Des travaux ont également été lancés pour la future mise en lumière du Pont Boieldieu.

Plan de Déplacement Urbain (PDU)

L'année 2005 a été consacrée à la préparation d'une enquête sur les déplacements des ménages dans les aires urbaines de Rouen, Elbeuf, et le SCOT Seine-Eure. Dans ce dessein, l'Agglo de Rouen s'est associée aux communautés d'agglomération d'Elbeuf Boucle de Seine et Seine Eure. Cette étude qui s'étend sur un périmètre de 256 communes et 650 000 habitants, va permettre d'évaluer le PDU. Les résultats seront disponibles en 2007.



Le sixième pont

Les travaux concernant le sixième franchissement de la Seine se sont poursuivis tout au long de l'année 2005 et s'achèveront en 2008. Ce pont permettra de relier l'autoroute A 150 à la rocade sud de Rouen grâce un tablier double de 120 mètres, le plus grand d'Europe. Le trafic prévisionnel est estimé à 50 000 véhicules par jour. Ce chantier est co-financé à hauteur de 10% par l'Agglo.

2006

PERSPECTIVES 2006

- Plus de 13 millions de kms parcourus par le réseau métrobus
- 40 millions de voyages
- 2 lignes de métro
- 3 lignes TEOR
- 41 lignes de bus régulières
- 30 lignes de bus à vocation principale scolaire
- Illumination du pont Boieldieu
- Réalisation d'aménagements cyclables (pont Corneille, Seine-Amont rive gauche) et lancement de nouveaux projets (quais hauts de Rouen, Hauts de Rouen, Boucle de Roumare...)
- Réflexion sur un futur service de prêt et de location de vélos
- Mise en place d'une étude auprès des usagers autour de la qualité des transports en commun
- Enquête terrain PDU

2. Déchets

Collecte, traitement et recyclage des déchets

La collecte des déchets ménagers et assimilés est à la charge de l'Agglomération depuis le 1er janvier 2002. La partie traitement, quant à elle, a été transférée au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR).

Aujourd'hui, l'Agglo de Rouen gère :

- La collecte des déchets
- La construction et l'exploitation du réseau de déchetteries.

Les déchets sont collectés soit en régie directe par les agents et les équipements de l'Agglo soit par deux sociétés privées.

Les déchetteries de l'agglomération sont exploitées par la régie à l'exception des deux déchetteries gérées par des prestataires privés.

Faits marquants 2005

Des campagnes de sensibilisation ont été menées dans la volonté de créer des comportements « écocitoyen ».

Ces campagnes se sont bien évidemment accompagnées d'actions et de supports de communication :

- Une expérimentation visant à favoriser le

compostage individuel des déchets a été lancée en juin. L'Agglo de Rouen a mis à disposition des usagers un composteur moyennant une petite participation ainsi qu'un mode d'emploi contenant toutes les informations utiles pour réaliser son compost chez soi. Cette opération-test a touché 8 communes de l'Agglomération et vise à limiter le tonnage des déchets verts et alimentaires à collecter.

- Comme chaque année, un guide « déchets » a été distribué dans les foyers en habitat individuel. Ce guide contient notamment les calendriers de collecte, les consignes de tri, les dates de distribution des sacs ou encore les modalités d'utilisation du réseau de déchetteries.
- Une plaquette déchetterie mise à disposition des artisans-commerçants a aussi été réalisée afin d'informer sur les modalités d'accès dans les déchetteries (déchets autorisés et tarifs).
- Des actions sur le tri et la collecte sélective ont été menées en relation avec le SMEDAR.



N° Vert 0 800 021 021

2005 EN CHIFFRES

N° Vert 0 800 021 021

www.agglo-de-rouen.fr

Agglo de Rouen
MAIRIE NORMANDE

- 229 465 tonnes de déchets issus des collectes et des déchetteries soit 582 Kg/an/habitant
- 38 516 appels traités par le numéro vert dont 77% provenant des particuliers et 23% provenant des professionnels

- Plus de 240 établissements professionnels assujettis à la redevance spéciale correspondant au paiement de la prestation de collecte de leurs déchets soit 1 millions d'euros collectés.
- 81 320 bacs et 875 colonnes sur le territoire de l'Agglo

- 6 millions de sacs distribués
- La fréquentation des déchetteries de l'agglomération a connu une hausse significative de 14% en 2005 par rapport à l'année 2004

Tendances de collectes 2004-2005

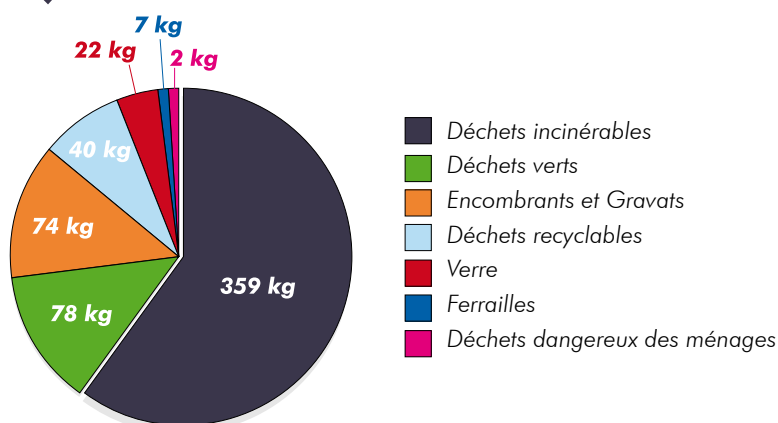
- Une légère baisse des quantités de déchets ménagers dû à l'extension de la collecte sélective en juin 2004 (-0,24 %)
- Augmentation de la quantité de déchets recyclables collectés (multi matériaux, verre, plastiques) (+5,76%)
- Augmentation des contaminants (erreurs de tri et souillures) dans la collecte des déchets recyclables (+1,3%)
- Augmentation de la distribution des boîtes à seringues à disposition dans les pharmacies de l'Agglomération dans le cadre de la collecte des déchets des activités de soins (+10,84%)
- Légère augmentation du tonnage de déchets verts collectés dans les pavillons d'où la mise en place d'une opération de compostage individuel (+2,3%)
- Baisse significative de la collecte d'encombrants grâce à l'augmentation de la quantité de déchets apportés en déchetterie (-6,48%).

Déchets des services techniques municipaux

En 2005, une étude a été réalisée pour faciliter l'organisation des dépôts dans les déchetteries. De celle-ci découle un nouveau dispositif permettant aux communes d'accéder à titre payant aux déchetteries réparties sur tout le territoire communautaire. Cette

mise à disposition vise à mutualiser les moyens et présente un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services techniques. D'autre part, une phase préparatoire à la mise en place d'une décision intercommunale concernant la TEOM a été menée.

Types de déchets en kg par an et par habitant



BAC À COMPOST

2006

PERSPECTIVES 2006

- Augmenter le tonnage de déchets recyclables collectés par des actions plus ciblées
- Identifier les problèmes de qualité du tri dans les collectes de déchets recyclables.
- Baisser le tonnage de déchets verts et alimentaires collectés
- Harmoniser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- Application du mode de collecte des encombrants par prise de rendez-vous pour l'habitat pavillonnaire sur les communes de Grand Quevilly (2006) et Franqueville Saint Pierre (2007).

3. Gestion de l'eau et assainissement

Au 1er janvier 2005, un pôle de l'Eau a été créé ayant en charge à la fois la Direction de l'Eau, la Direction de l'Assainissement et la cellule du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). L'Agglomération a donc pris en charge les compétences de production, de distribution et d'assainissement de l'eau potable. Auparavant, ces compétences étaient assurées par 17 structures différentes. Avec le transfert de 103 agents, l'Agglo de Rouen peut ainsi coordonner l'intégralité du cycle de l'eau.

La prise de la compétence « Eau » s'est accompagnée de la fixation d'objectifs généraux prioritaires :

- Établissement d'un schéma d'alimentation en eau
- Réalisation d'un diagnostic de l'ensemble du patrimoine
- Renforcement du contrôle des délégataires
- Préparation des dossiers de consultation pour l'exploitation du service en fonction de l'échéance des contrats en cours
- Réalisation d'études d'harmonisation des tarifs et des prix
- Suivi de la qualité gustative de l'eau

Faits marquants de l'année 2005

Politique de production et distribution d'eau potable

Plusieurs séries de travaux ont été financés par l'agglomération dans le but de garantir à la population une eau de qualité tout en préservant les ressources naturelles. Ces travaux concernent la construction d'une station de surpression, la réhabilitation de l'étanchéité de réservoirs (reprise ou réfection).

Des chantiers de renouvellement de renforcement et de sécurisation des réseaux ont également été menés pour un coût de 2 231 900€ H.T.

Par ailleurs, l'agglomération a poursuivi en 2005 le programme d'éradication des branchements en plomb pour maintenir l'échéance sanitaire de fin 2013.

Traitement des eaux usées

Une extension du périmètre de certification a été réalisée à la station d'épuration de Grand-Quevilly dans une démarche de management environnemental. Dans le même objectif, un ingénieur a été recruté pour mettre en application la démarche hygiène et sécurité.

À Petit Quevilly, d'importants travaux ont été réalisés à la Station Emeraude dans le cadre du programme de renouvellement des installations (remplacement des

aérateurs de deuxième file de traitement biologique). Une importante étude raccordée à cette station d'épuration a également été engagée pour une durée de deux ans afin de mieux connaître le fonctionnement du réseau d'assainissement et ses dysfonctionnements éventuels.

Le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) s'est doté depuis le 1er janvier d'une structure réglementaire. 2005 a donc été une année d'information et de mise en route du service.

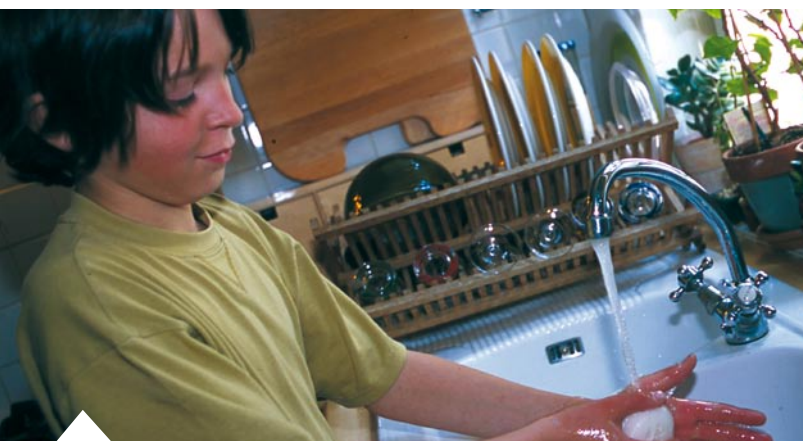
Enfin, au titre de la lutte contre les inondations, des travaux d'investissement ont été poursuivis (réalisation d'un bassin à Bois-Guillaume, curage du canal de Bapeaume et du bassin du Clos à Bihorel).

Après approbation du SAGE, cette cellule porte l'animation et la coordination de cet important projet, dans l'attente de la création du syndicat mixte, en relation avec les partenaires financiers et les futures structures membres.

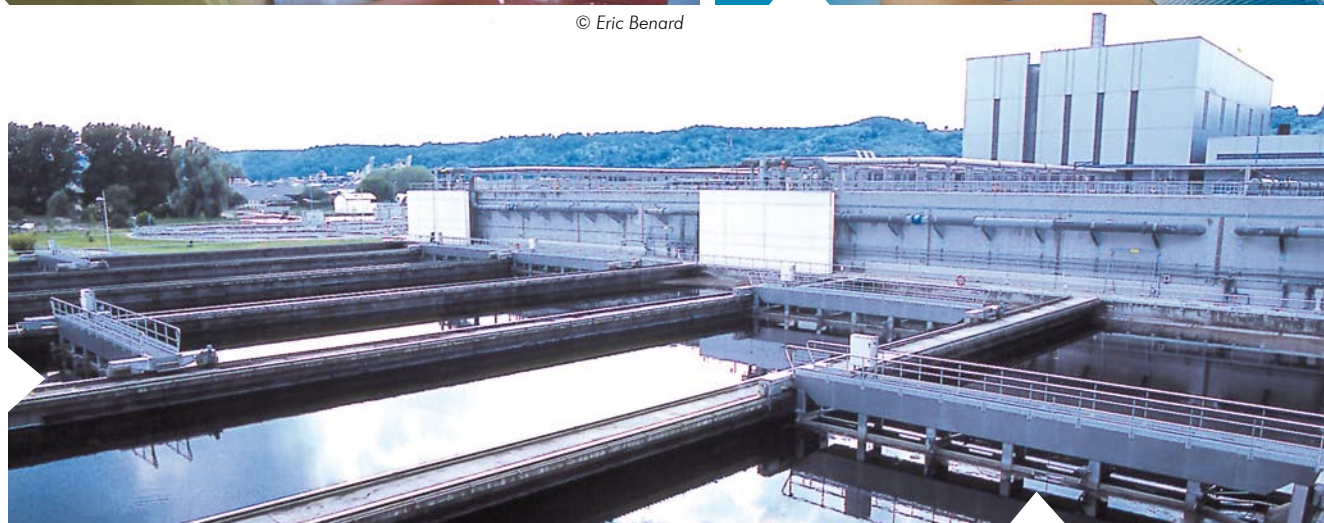
Un contrat d'objectif et gestion des eaux (COGE) et un plan pluriannuel de travaux est en cours d'élaboration.

L'EAU 2005 EN CHIFFRES

- 143 000 abonnés
- 22 millions de m³ vendus
- 3 000 km de réseau avec branchements
- 6 usines de traitement
- 70 réservoirs



© Eric Benard



Station d'épuration Emeraude

2006

PERSPECTIVES 2006

- *Création d'un Observatoire de l'eau, lieu de dialogue et de concertation qui serait représenté par des élus, des associations d'habitants, de consommateurs et de locataires, de syndicats et des entreprises de traitement des eaux. Cet observatoire permettra une approche globale de la gestion de l'eau*
- *Tendance à la baisse des prix pour un prix unique de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2012*
- *Poursuite des réunions publiques sur la mise en place du SPANC dans les communes non informées ainsi que la réalisation de leur diagnostic.*
- *Organisation de rencontres avec les collectivités et les établissements publics et privés concernés par la future mise à ciel ouvert du Cailly en contournement du MIN.*

4. Environnement

L'Agglo de Rouen compte plus de 9500 hectares de forêt. Afin de préserver ces espaces naturels et d'en faire profiter au mieux ses habitants, l'Agglo et l'ensemble des acteurs de la forêt (autres collectivités, ONF, services de l'Etat, association...) ont mis en oeuvre une Charte forestière de territoire.

Faits marquants de l'année 2005

La Charte forestière de territoire de l'Agglomération rouennaise a été signée le 9 avril 2005. Cette charte comporte 17 projets et 51 actions et parmi elles :



Le Parc animalier de la forêt de Roumare

Créé en 1966, le Parc animalier de la forêt de Roumare, situé sur les communes de Canteleu et de Val-de-la-Haye, est le lieu privilégié d'observation de la grande faune forestière régionale. Plus de 300 000 visiteurs viennent chaque année y observer cerfs, daims, chevreuils et sangliers. Le parc fonctionne désormais grâce au financement de l'Agglo de Rouen, nécessaire pour l'alimentation des animaux et l'entretien courant. L'Association de la Forêt de Roumare (AFR) apporte également son soutien dans le but de préserver cet espace naturel.

Les frais d'entretien et de fonctionnement du parc sont entièrement supportés par l'Agglomération de Rouen (environ 80%) et l'ONF (environ 20 %).

Le projet réalisé au parc animalier est axé autour de trois objectifs :

- faire découvrir au public les animaux dans leur milieu naturel,
- proposer un espace de détente pédagogique aux promeneurs,
- adapter les structures pour fournir aux animaux un lieu de vie proche de l'état naturel.

Après les travaux du parc, finalisés au début de l'année 2005, le nouveau Parc animalier a été inauguré le 9 avril 2005. Grâce à ces aménagements, destinés à faciliter l'accès à tous les publics, le parc a obtenu en décembre le label tourisme et handicap.



Les Maisons des forêts

Le projet Maisons des forêts est l'un des projets « phare » de la Charte. Ces futures constructions ont pour but de devenir des lieux d'accueil du public et de sensibilisation au milieu forestier. Ainsi, trois maisons des Forêts seront progressivement construites. La première sera située à Saint-Etienne-du-Rouvray. Elle accueillera les publics scolaires, périscolaires et le grand public. La deuxième, située à Darnétal, au bois du Roule, accueillera exclusivement les enfants (scolaires et périscolaires) et la troisième Maison, située à Notre-Dame-de-Bondeville/Mont-Saint-Aignan à l'entrée de la forêt Verte, sera construite sous le même modèle que celle de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Développement de l'accès aux forêts à vélo

Dans le cadre du plan Agglo Vélo, un projet de développement de l'accès à vélo aux forêts de l'agglomération a été mis en place. Ce projet comporte trois principales actions :

- cheminement Est-Ouest de la Seine à la Seine par le massif du Rouvray : les travaux pour aménager le boulevard Cordonnier à Petit-Couronne ont été finalisés en novembre 2005.

En 2005, ce projet a connu une avancée significative. La maîtrise d'œuvre pour la construction des deux Maisons des Forêts de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Notre-Dame-de-Bondeville a été attribuée à l'équipe Baubion & Associés, OTH Ouest et INES, avec une « tranche ferme » pour le site de Saint-Etienne-du-Rouvray et une « tranche conditionnelle » pour le site de Notre-Dame-de-Bondeville. L'équipe de maîtrise d'œuvre a donc pu engager les différentes phases d'études (APS, APD, PRO) préalables à la consultation des entreprises de travaux qui interviendra en 2006.

- accès à la forêt Verte : une étude a été menée en 2005 portant sur l'accès à la future Maison des forêts située à Notre-Dame-de-Bondeville. Cette étude a montré la possibilité de construire une piste cyclable et un mini-giratoire pour accéder à ce site en toute sécurité.
- cheminement en forêt du Roumare : des études concernant la faisabilité et le tracé des itinéraires de « la boucle du Roumare » et de « la forêt de Roumare » ont été menées.

4. Environnement



Mobilisation citoyenne pour une forêt plus propre

Afin de garder une forêt propre et entretenue pour le confort et le bien être des usagers en forêt, des actions éco-citoyennes ont été réalisées en 2005 :

- mise en place de poubelles et d'un ramassage régulier dans les secteurs à fortes fréquentations
- identification des zones de décharges sauvages et mise en place de panneaux d'information

Donner à la forêt l'image d'un milieu sécurisé

Cette opération consiste à officialiser la présence des forces de l'ordre en exercice sportif en forêt. Pour cela, 250 T-shirts et 250 coupe-vent portant la mention «

- développement d'actions ponctuelles de nettoyage de la forêt avec des bénévoles : 2 tonnes et demi de déchets divers ont été ramassés aux alentours du parc animalier par les bénévoles de l'Association de la Forêt de Roumare lors de l'opération « Forêt Propre » du 2 avril 2005.

Police Nationale » ont été remis à la Police Nationale lors de la signature de la Charte en avril 2005.

2006

PERSPECTIVES 2006

- Enquête d'opinion sur la forêt visant à mettre en évidence l'impact des actions de la charte sur le grand-public depuis sa mise en oeuvre
- Dans le cadre du projet « Agir pour vivre ensemble en forêt », une journée action « Tous en forêt » sera organisée par Natur' Normande et financée en partie par l'Agglo. Cette action sera l'occasion de pratiquer différentes activités et d'inculquer les valeurs de respect mutuel en forêt. Un guide de bonne conduite sera édité pour l'occasion

- Mise en place des premiers parcours balisés en forêt
- Création d'un programme d'animation à destination du grand public autour des Maisons des Forêts
- Publication d'une bande dessinée sur la forêt à destination des jeunes dans le cadre du projet « Valorisation d'une identité forestière »
- Renouveau de l'opération « A l'école de la forêt » pour l'année 2005/2006

- Achèvement des deux malles pédagogiques « Essence en croissance » et « Forêt en vie » avec l'aide de l'association Cardere et le service communication de l'Agglo
- Etude et hiérarchisation des zones humides en milieu forestier dans le cadre du projet d'amélioration de la connaissance sur le milieu forestier



Mise en place d'un programme d'éducation à l'environnement sur le thème de la forêt

Durant l'année 2005, un programme d'éducation à l'environnement pour les scolaires autour des Maisons des forêts a été élaboré. Ce projet concerne :

- un document pédagogique regroupant 15 thèmes. Ce catalogue sera proposé aux enseignants pour aider à mettre en place leurs différentes sorties dans les Maisons des forêts. Quatre animations-test ont eu lieu avec des écoles de l'agglomération. Cette expérimentation sera reconduite en 2006.
- l'opération « A l'école de la forêt » sur l'année 2004/2005 avec la création d'un « carnet du randonneur », brochure d'accompagnement d'un

parcours en forêt créé à Roncherolles-sur-le-Vivier

- la création d'une malle pédagogique sur le thème de la découverte sensorielle de la forêt
- des initiatives locales d'animations en matière d'éducation à l'environnement. Avec le soutien de l'Agglo, l'Oiseau Club a souhaité conforter l'attrait de sa mini ferme ornithologique en développant des outils pédagogiques. Grâce à ces nouveaux outils, la mini ferme a connu un grand succès avec 16 130 personnes accueillies au cours de la saison 2005.



4. Environnement

Schéma d'accueil du public – équipements forestiers

La mise en place d'une base de données SIG pour la réalisation d'un schéma d'accueil a été menée en étroite collaboration entre les services de l'Agglomération et le groupement Agriculture/Environnement Aubépine retenu en février pour la réalisation de cette mission. Après réalisation d'un diagnostic, d'une concertation et d'une cartographie, cinquante itinéraires, existants mais non balisés, ont été identifiés et cartographiés.

Agglo Balades

En mars 2005, la première boucle du plan Agglo Balades a été inaugurée. Cette boucle est située dans la vallée du Cailly. Une brochure d'accompagnement a été diffusée dans toutes les communes concernées par le projet ainsi qu'au point info de l'Agglomération de Rouen.

Au cours de l'année 2005, les Elus de l'Agglomération ont également choisi les 3 prochaines boucles qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme Agglo Balades. Ainsi, la deuxième boucle à voir le jour sera la boucle n°4 « La Vallée de l'Aubette », puis viendront les boucles 11 et 12 qui concernent respectivement les communes de Oissel, Grand-Couronne et Moulineux et Saint-Pierre-de-Manneville, Hautot-sur-Seine, Sahurs et la Bouille.

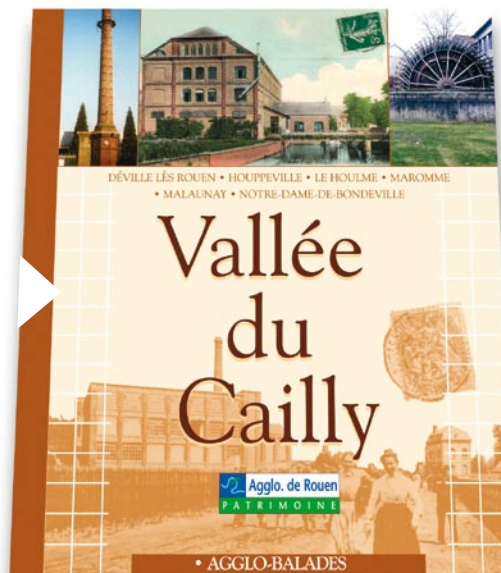
Agglo balades 2006

- La boucle Agglo Balade de la Vallée de l'Aubette sera inaugurée en juin 2006.
- Une extension de la première boucle d'Agglo Balade est prévue pour 2006. Celle-ci concernera le quartier de Bapeaume, son canal et ses anciennes filatures

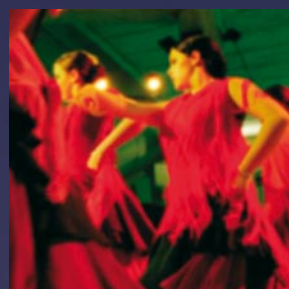
Une deuxième phase de concertation a permis d'éliminer les itinéraires ne correspondant pas au projet et ceux jugés moins attractifs. Ainsi, 28 itinéraires ont été identifiés comme valorisables. En 2006, une phase terrain visant à qualifier dans le détail une partie de ces 28 itinéraires doit être réalisée avant de concrétiser la mise en place des premiers parcours balisés.

L'année 2005 a donc vu le démarrage de la mise en œuvre de la boucle n°4 « La Vallée de l'Aubette ». Le repérage précis du parcours a été réalisé au cours de l'été, puis présenté individuellement à chacune des communes concernées. Cette boucle propose une promenade de 23 km, découpée en deux sous boucles, le long desquelles 15 sites sont mis en valeur.

Enfin, à la demande de trois communes concernées par la boucle n°1 (Notre-Dame-de-Bondeville, Malaunay et Le Houllme), de nouveaux panneaux d'information sur le projet Agglo Balades ont été créés. Ceux-ci seront prioritairement implantés au niveau des mairies, dans les communes qui le souhaitent, pour informer le public de l'existence d'un parcours Agglo Balades sur leur territoire.



V. LOISIRS



1. Vie sportive

La vie sportive dans l'agglomération rouennaise est très active : près de 50 000 licenciés dans environ 700 clubs, sans compter les dizaines de milliers de pratiquants d'activités sportives de loisirs.

La richesse des équipements communaux, le dynamisme des clubs et des associations permettent ainsi le développement du sport dans toutes ses dimensions.

Faits marquants de l'année 2005

La politique sportive de l'Agglomération rouennaise s'est développée dans quatre secteurs.

Le soutien aux clubs sportifs

En 2005, l'Agglomération de Rouen a apporté un soutien financier à une quinzaine de clubs, dans le cadre de conventions triennales d'objectifs. Aux termes de ces conventions, les clubs s'engagent à participer à la mise en œuvre de la politique sportive de l'Agglomération, principalement dans deux secteurs : le développement des pratiques sportives chez les jeunes et l'utilisation du sport comme outil d'insertion.

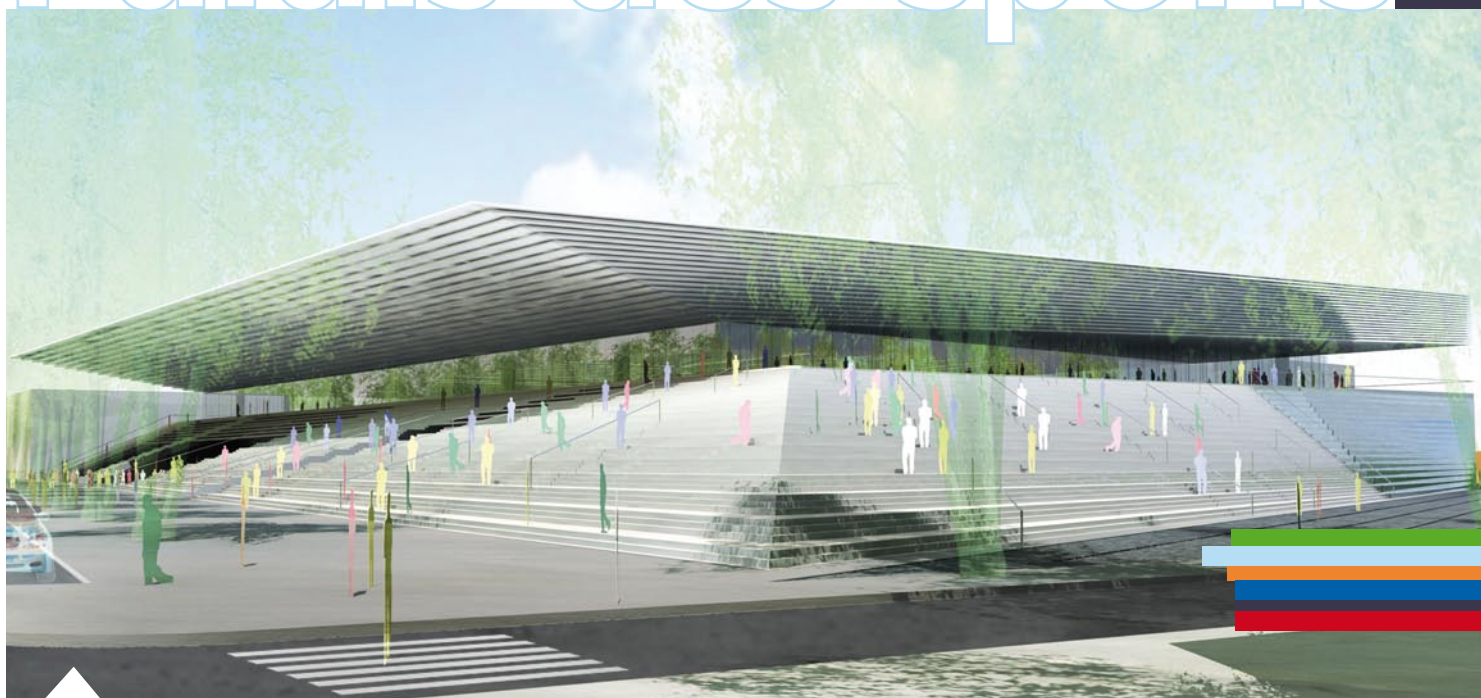
Les opérations engagées par les clubs connaissent un succès grandissant, à l'image de « Soyons sport » (Spo Rouen basket-ball), « Agglo Tour » (Stade Sottevillais 76), « Agglo beach volley » (ALCM volley-ball)...



CLUBS SUBVENTIONNÉS EN 2005

Clubs	Communes	Sports
Spo Rouen basket-ball	Rouen	Basket-ball
ALCM volley-ball	Canteleu – Maromme	Volley-ball
Stade Sottevillais 76	Sotteville-lès-Rouen	Athlétisme
Les Huskies	Rouen	Base-ball
UNSS	Secteur de Rouen	Sport scolaire
Rouen Triathlon	Rouen	Triathlon
La Sottevillaise	Sotteville-lès-Rouen	Gymnastique hommes
Élan Gymnique Rouennais	Rouen	Gymnastique dames
GCOB basket-ball	Bihorel	Basket-ball
Asruc	Université de Rouen	Sport universitaire
Club des Vikings	Rouen	Natation
Rugby Club de Rouen	Rouen	Rugby
USCB Tennis	Bois-Guillaume	Tennis
FCR	Rouen	Football
RHE	Rouen	Hockey sur glace

Palais des sports



Le Palais des sports

La construction du Palais des Sports résulte d'une volonté de doter l'agglomération d'un équipement sportif de 6 000 places capable d'accueillir des manifestations sportives de niveau national ou international et des compétitions de clubs évoluant dans l'élite nationale.

2005 aura été une année importante dans la réalisation de cet ouvrage :

Le partenariat pour des manifestations d'intérêt communautaire

L'Agglo a participé au financement de cinq manifestations en 2005. Trois de ces manifestations ont un caractère annuel et, pour la deuxième année consécutive, l'Agglo leur a apporté son aide : meeting

- Appel d'offre visant à la désignation d'un programmiste
- Élaboration du programme de l'équipement
- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre visant à désigner l'architecte du futur palais des sports.

La fin de ce chantier est prévue pour 2009.

international d'athlétisme de Sotteville-lès-Rouen, Aréna Sprint et concours de saut d'obstacles Equi Seine.

Les fonds de concours

L'Agglomération de Rouen a mis en place un système de versement de fonds de concours aux communes membres pour la construction ou l'agrandissement d'équipements sportifs. Les équipements concernés ne relèvent pas de l'intérêt communautaire mais leur rayonnement dépasse celui d'une seule commune.

En 2005, deux communes ont bénéficié de ce versement.

- Petit-Couronne pour l'agrandissement du CRJS,
- Rouen pour l'agrandissement de la salle des Cotonniers, afin de permettre l'évolution du Spo Rouen basket-ball en Pro A.

Guide des sports

Pour la quatrième année consécutive, l'Agglo a édité son guide des sports.

Cet ouvrage permet de connaître l'ensemble des clubs et des sports pratiqués, commune par commune.

Il se veut un outil nécessaire pour celles et ceux qui cherchent à pratiquer une activité sportive dans toutes les communes de l'agglomération.



- 56 000 licenciés
- 700 clubs
- 298 équipements sportifs
- 60 sports praticables

LE SPORT EN CHIFFRES



2. Culture

Faits marquants de l'année 2005

Festival des Transeuropéennes 2005

Le festival culturel européen jeune public s'est tenu dans l'agglomération, pour la sixième année consécutive du 16 au 26 mars 2005. Cette édition qui avait l'Espagne pour invitée d'honneur, fut parrainée par Serge Hureau, directeur du Hall de la chanson.

En journée, plus de 10 000 élèves ont participé à ce festival regroupant différentes disciplines : concerts, théâtre, contes, danse, cinéma et arts plastiques. Les 80 spectacles présentés étaient accessibles à tout le public en soirée.

Les Transeuropéennes ont entre autre pour but de sensibiliser le public à la découverte d'autres cultures. Elles ont rassemblé un auditoire de plus de 20 000 personnes sur 10 jours.

Pour la première année, un « Quotidien » des Transeuropéennes a été édité et distribué dans chaque lieu de spectacle.



LES TRANSEUROPEENNES 2005 EN CHIFFRES

- 31 sur 37 communes mobilisées
- 20 000 visiteurs en 10 jours contre 15 000 en 2004
- 1 100 artistes dont 500 français et 600 étrangers
- 12 pays d'Europe représentés
- 80 spectacles
- Une équipe permanente de 36 personnes sur le festival



L'Orchestre Pop Symphonique des jeunes

L'orchestre, créé par l'Agglo en 1999, est composé de jeunes de 12 à 18 ans venant de différentes écoles de musique de l'Agglomération. Cet orchestre a pour vocation de développer la formation et l'épanouissement des jeunes par un apport musical,

linguistique et interculturel. Le Pop symphonique s'est produit dans l'Agglomération (Bonsecours, Sahurs, Darnétal, Deville-lès-Rouen, au Zénith) et à l'étranger lors de ses déplacements à Hanovre en août.

Pop Symphonique



Écoles de musique

Un état des lieux des enseignements artistiques présents dans les communes de l'Agglo a été réalisé en 2004. A la suite de cette étude, un guide de la musique et de

la danse a pu être édité en 2005. Son objectif est de présenter le fonctionnement des écoles et de favoriser l'accès à la formation musicale.

Le Zénith

Le Zénith de l'Agglomération est le premier équipement d'agglomération à vocation culturelle et économique. En 2005, 85 spectacles ont été programmés. 206 147 spectateurs s'y sont rendus contre 138 749 en 2004.

Par ailleurs, l'Agglo a mis le Zénith à disposition gracieuse de 6 organismes ayant souhaité organiser des manifestations.

Zénith



LA CULTURE EN CHIFFRES

- 2^e Zénith de France en fréquentation (hors Paris) avec 206.147 entrées / an



Scène des Musiques Actuelles - Hangar 106

Une étude en 2004 a permis d'engager la décision sur la création d'une Scène des Musiques Actuelles (SMAC). La réalisation et la gestion de cette SMAC ont été reconnus d'intérêt communautaire en 2005.

L'Agglo peut ainsi poursuivre la mise en œuvre de sa politique dans le domaine des musiques actuelles.



Outre l'organisation et le financement de ces manifestations et structures, l'Agglo a soutenu différentes actions culturelles :

- La tournée de la chorale de Basse saxe
- Deux fascicules histoire(s) d'agglo édités en 30 000 exemplaires : « Transports en commun dans l'Agglomération Rouennaise » et « L'architecture scolaire »
- 7 conférences scientifiques et 6 conférences littéraires
- 6 expositions au Point Info à Rouen
- Des journées d'animation intercommunales dans les centres de loisirs sur le thème du Parc forestier du Roumare

PERSPECTIVES 2006

2006

- *Mise en réseau des bibliothèques pour permettre un meilleur accès à la lecture publique et favoriser la mise en place d'une politique d'harmonisation de la tarification*

VI. ANALYSE FINANCIÈRE



La structure du compte administratif 2005

Méthodologie

L'activité de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise est retracée dans plusieurs documents budgétaires et comptables : on distingue ainsi le budget principal et les budgets annexes (budget transport par exemple). Cette distinction est pour l'essentiel opérée pour des raisons comptables.

Chacun de ces budgets connaît cependant le même cycle au cours d'une année, avec un budget primitif,

des décisions modificatives et un compte administratif. Celui-ci est le document qui récapitule les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'année. Il doit être adopté par l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

L'examen de la situation financière d'une collectivité ou d'un groupement repose sur l'analyse du compte administratif.

Le compte administratif est constitué de deux parties :

La **section de fonctionnement** recense les recettes et les dépenses courantes et récurrentes.

- Parmi les recettes de fonctionnement figurent notamment la fiscalité directe et indirecte levée par la communauté d'agglomération, ainsi que les dotations et compensations fiscales versées par l'Etat.
- Les principales dépenses de fonctionnement comprennent les versements aux communes, les transports, l'aménagement urbain, l'environnement, le développement économique...

La **section d'investissement** correspond les dépenses qui contribuent à l'accroissement du patrimoine mis à disposition de la communauté par les communes (par exemple la construction d'un bâtiment). Le recours à l'emprunt et les subventions et participations reçues constituent l'essentiel des recettes d'investissement.

Afin de retracer l'ensemble de l'activité de la communauté d'agglomération le budget principal et les 6 budgets annexes et de régies (budget annexe des transports, régie Eau, régie Assainissement, budget annexe des zones d'activité, régie haut-débit et régie des déchets ménagers) ont été consolidés, en neutralisant les flux éventuels entre le budget

principal et les autres budgets. Les effets de l'extension du périmètre de consolidation liée au transfert de la compétence eau en 2005 (sans incidence pour les budgets généraux des communes s'agissant d'une compétence équilibrée par des recettes propres) seront signalés le cas échéant.

Deux types de flux apparaissent dans les comptes

- Les mouvements réels, qui correspondent à des montants effectivement encaissés ou décaissés.
- Les mouvements d'ordre, simples écritures comptables

qui ne se traduisent pas par des mouvements de fonds. Les chiffres exposés ci-après concernent les seuls mouvements réels.

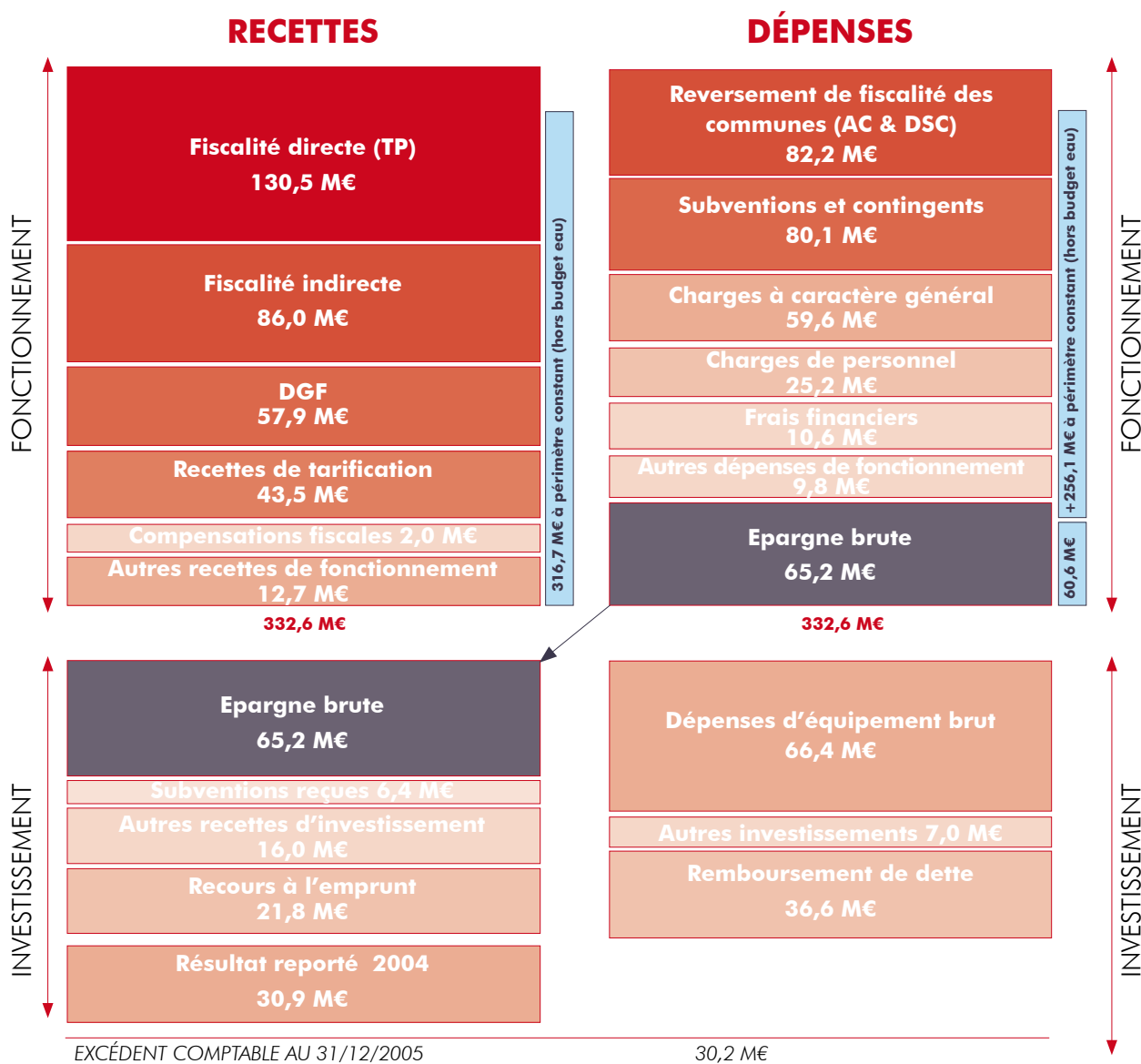
Plusieurs retraitements ont été effectués dans l'analyse qui suit

- les recettes et dépenses de fonctionnement non récurrentes sont ré-imputées en investissement
- les mouvements patrimoniaux affectant certains budgets ont été neutralisés
- certains flux de recettes (redevances d'assainissement 2005) et de dépenses (subventions à l'exploitant des transports urbains et dépenses liées aux ordures ménagères) ont été rattachés à leur exercice d'origine

Le compte administratif 2005 de la Communauté d'agglomération : vue d'ensemble

En 2005, les recettes réelles totales de la Communauté d'agglomération, hors résultats antérieurs (excédent global de 30,9 M€ fin 2004), se sont élevées à 376,8 M€, soit 332,6 M€ pour la section de fonctionnement

et 44,2 M€ pour la section d'investissement. La même année, la Communauté d'agglomération a dépensé 377,5 M€, dont 267,4 M€ en fonctionnement et 110,1 M€ en investissement.



Le surplus de recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses constitue l'épargne brute ou autofinancement brut, qui permet à la communauté d'une part de faire face à l'amortissement du capital de sa dette et d'autre part de contribuer au financement

de ses investissements. Ce concept d'épargne brute, qui constitue l'un des indicateurs clés de l'analyse financière, est comparable à l'épargne d'un ménage ou à la capacité d'autofinancement d'une entreprise.

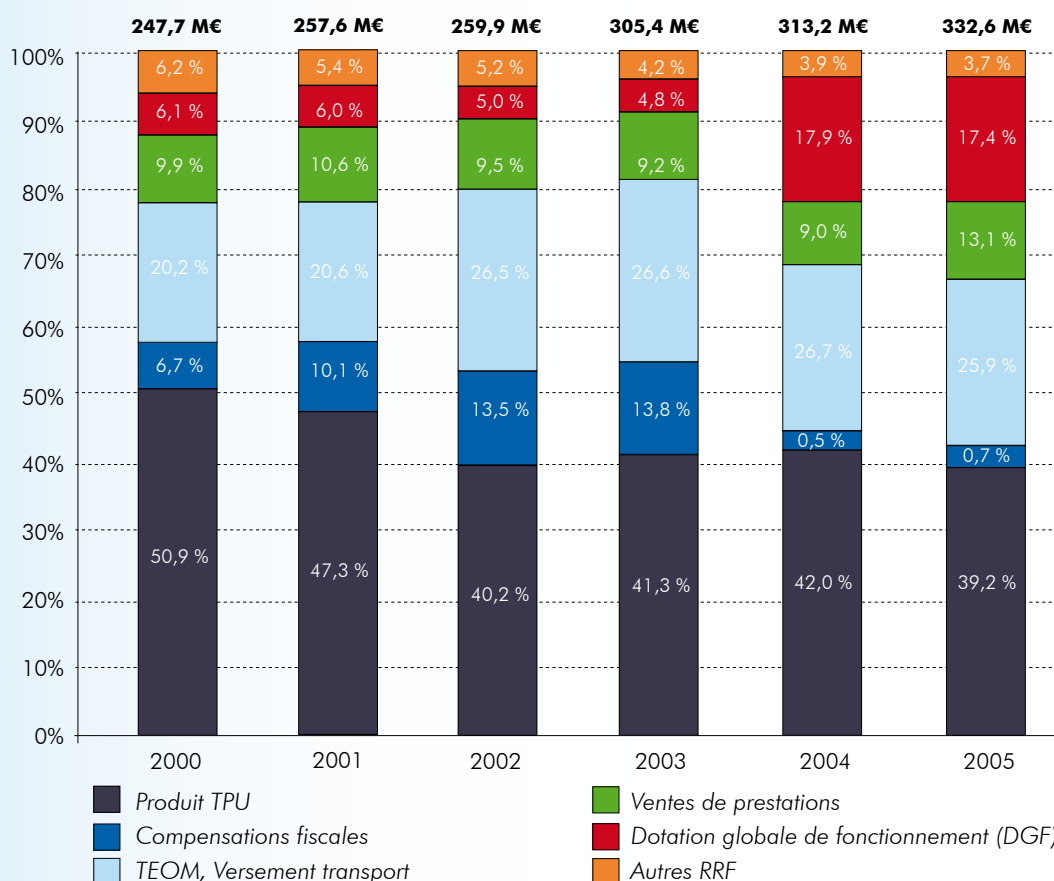
La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées en 2005 à 332,6 millions d'Euros contre 313,2 millions d'Euros en 2004, soit une progression de +6,2%. À périmètre constant (hors budget de l'eau), la progression est ramenée à seulement +1,1%. La maîtrise de la fiscalité et des tarifs ainsi que l'importance des rôles supplémentaires de taxe professionnelle reçus par la communauté en 2004 (6% du produit total de la

TP) se traduit en 2005 par un effet de recul technique qui pèse sur la dynamique d'ensemble. L'intégration des recettes du budget de l'eau (16 millions d'Euros), composées à 99% de ventes de prestations, provoque un fort rebond du poids de ce poste de recettes et par contrecoup un recul de la part de tous les autres.

Structure et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Le produit global de taxe professionnelle a diminué de 0,8% en 2005. Hors effet des rôles supplémentaires et des réformes d'assiette, la progression atteint 3% en 2005, soutenu par un léger relèvement

du taux d'imposition (+1,7%) qui, à 15,87%, reste sensiblement inférieur au taux moyen des agglomérations (17,12%).

La taxe professionnelle

La taxe professionnelle est la seule recette de fiscalité directe que reçoit la communauté d'agglomération. Les rôles supplémentaires correspondent au produit d'arriérés d'imposition, notamment liés à des redressements fiscaux qui peuvent être rétroactifs sur trois années. Par

ailleurs, au produit fiscal proprement dit, versé par les contribuables locaux, s'ajoutent des versements de l'Etat, qui viennent compenser les réformes nationales affectant l'assiette de la taxe. La suppression des salaires de la base taxable, opérée par tranche de

1999 à 2002, a ainsi fait l'objet d'une compensation jusqu'en 2003. Depuis 2004, cette compensation est intégrée dans la DGF servie par l'Etat aux collectivités locales (l'impact de cette intégration dans la DGF en 2004 se lit clairement sur le graphique précédent).

Les rôles supplémentaires, qui représentent habituellement 1 à 3% du produit global de la taxe professionnelle (2% en 2005), ont atteint 6% du produit total en 2004. S'agissant pour l'essentiel de régularisations de produits afférents aux exercices 2000 à 2003, seule une part minime de cette recette exceptionnelle correspond à des arrivées effectives de bases taxables générant un produit annuel récurrent. En conséquence le caractère non pérenne des rôles supplémentaires de 2004 entraîne un effet de recul « technique » de l'ordre de 3% du produit global en 2005. À compter de 2005, la part des recettes des professions libérales entrant dans l'assiette de la taxe est réduite de 8 à 6%, provoquant un recul des bases de 0,8%. Cette réduction de l'assiette fait l'objet d'une

compensation versée par l'Etat. À périmètre constant entre 2004 et 2005, donc sans cette compensation, et à taux constant, les ressources de taxe professionnelle ont progressé de 1%. La prise en compte de la nouvelle compensation « recettes », la progression naturelle des bases d'imposition et la légère augmentation du taux de taxe professionnelle, passé de 15,61% à 15,87%, permettent d'enregistrer une progression des recettes de fiscalité directe de l'agglomération de 3%, c'est-à-dire de compenser l'effet de recul lié aux rôles supplémentaires. Le potentiel fiscal par habitant, indicateur utilisé pour mesurer la richesse fiscale d'une collectivité locale ou d'un groupement, est passé de 419 € / habitant en 2004 à 422 € / habitant en 2005.

Le potentiel fiscal est calculé comme suit :

*(Bases de la communauté d'agglomération x taux moyens nationaux des communautés d'agglomération)
+ compensation perçue par la communauté au titre de la suppression de la part salaire (données de l'année N-1).*
La valeur ainsi obtenue est divisée par le nombre d'habitants de la communauté d'agglomération.

Ce potentiel fiscal est supérieur à celui de la moyenne des autres communautés d'agglomération qui s'élevait à 342 € / habitant en 2005. En revanche, le taux de TPU voté en 2005, soit 15,87%, s'inscrit toujours en

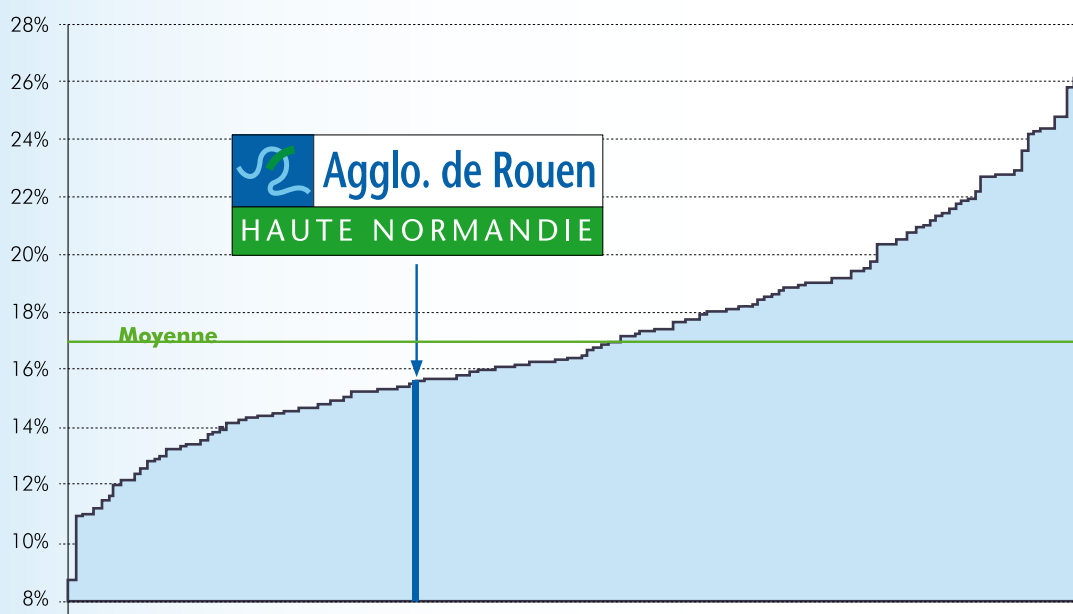
deçà de la moyenne nationale qui s'élevait à 17,12 %. Sur ce plan, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise se situe en 2005 au 66ème rang sur 162 par ordre croissant.



Rappelons toutefois que ce taux unique ne s'appliquera dans l'ensemble des communes qu'à partir de 2006, terme de la période d'unification des taux, hormis pour les communes de Hautot-sur-Seine, Roncherolles, Sahurs et Saint-Pierre Manneville qui ont adhéré plus récemment à la communauté d'agglomération et

sont soumises à une période d'unification spécifique. Durant la phase d'unification, les taux appliqués dans chaque commune convergent progressivement vers le taux unique. Les taux initiaux (celui du District inclus) des communes membres à l'origine s'échelonnaient de 9,29% à 18,21%.

Taux de TP voté en 2005 par les 162 Communautés d'Agglomération



Rappelons par ailleurs que la plupart des petits contribuables, qui s'acquittent de la cotisation « minimum » calculée en référence à une cotisation de taxe d'habitation, ont bénéficié à partir de 2001 d'une diminution de leur cotisation, suite à la délibération communautaire du 18 mai 2000.

Cette diminution de cotisation est intervenue indépendamment de l'évolution du taux appliqué dans chaque commune.

La fiscalité indirecte

Les taxes indirectes ne sont pas les mêmes pour toutes les collectivités et les groupements. Pour ces derniers, leur perception est liée à l'exercice de compétences particulières, comme la collecte des déchets ou la gestion des transports urbains. Depuis 2002 année du transfert de la compétence « ordures ménagères », la

communauté de l'agglomération Rouennaise perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui s'ajoute au versement transport qu'elle percevait déjà, après avoir repris la compétence « transports urbains » auparavant exercée par le SIVOM puis par le District.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Depuis 2005 les communes ou les groupements votent directement un taux comme pour les autres impôts locaux.

Redevables

les propriétaires de locaux d'habitation et de locaux d'activités. Le montant de la taxe peut être répercuté aux occupants – locataires par le biais des charges locatives.

Base d'imposition

la base est celle de la taxe sur le foncier bâti.

Taux

la commune ou le groupement votait jusqu'en 2004 un produit soit globalement soit par zone de perception.

En 2005, le montant global de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue par la communauté de l'agglomération Rouennaise s'est élevé à 26,5 millions d'Euros, en hausse de 0,9 M€ (+3,5%) par rapport à 2004, la dynamique provenant pour l'essentiel d'une base taxable plus étendue (+2,4%).

Rappelons toutefois que le niveau de cette taxe est aujourd'hui très disparate selon les communes, avec des taux s'échelonnant en 2005 de 1,02% à 16,85%, soit un niveau de couverture du coût de la compétence par la taxe variant sensiblement d'une

commune à l'autre. La communauté d'agglomération a décidé en 2005 d'une convergence progressive des taux de TEOM vers le taux moyen de l'agglomération (7,45% en 2005). Au bout de 10 années (soit 2015), le taux de la TEOM sera homogène sur l'ensemble du périmètre communautaire. Les ajustements mis en œuvre au moyen d'une part spécifique de la dotation de solidarité visent à donner aux communes les moyens de compenser en partie les variations de pression fiscale ressenties par les contribuables.

Le versement transport

Redevables

employeurs de plus de 9 salariés situés dans une commune ou un groupement de communes comptant plus de 10 000 habitants

Base d'imposition

la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis

Taux

1,80% sur le territoire de l'agglomération Rouennaise

En 2005 le produit du versement transport, dont le taux est resté inchangé, a atteint 59,5 millions d'Euros, soit une hausse de +2,6% par rapport à 2004. Cette

dynamique reflète la progression de la masse salariale des entreprises, des associations et des administrations entrant dans le champ de ce prélèvement.



La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat

Elle est la principale dotation versée par l'Etat aux communautés d'agglomération. Depuis 2004, la plus importante compensation fiscale, qui compensait la suppression de la composante salaire des bases de taxe professionnelle, est intégrée aux dotations d'Etat et constitue désormais une seconde part de la DGF dite « dotation de compensation ».

Celle-ci évolue en fonction d'un taux national d'indexation, donc identique pour toutes les agglomérations, qui a été fixé à +1% pour l'année 2005. À ce titre, la communauté de l'agglomération Rouennaise a perçu un montant de 41,5 millions d'Euros en 2005 contre 41,1 millions d'Euros en 2004.

La communauté de l'agglomération Rouennaise continue en outre de percevoir la « dotation d'intercommunalité » qui elle fait l'objet d'un calcul individualisé et peut donc évoluer différemment selon les groupements.

En l'espèce la dotation d'intercommunalité perçue par la communauté de l'agglomération Rouennaise a très sensiblement progressé en 2005 : elle atteint 16,5 millions d'Euros contre 14,9 millions d'Euros en 2004.

Cette évolution résulte pour une part modeste de l'extension du périmètre communautaire à trois nouvelles communes en 2005, qui représente un apport de population de 0,7%. Or la dotation d'intercommunalité est directement proportionnelle à

la population regroupée.

L'essentiel du ressaut de la dotation d'intercommunalité observée en 2005 est imputable à la réforme des règles de répartition entre les communautés, votée en Loi de Finances 2005. Dans le cadre de cette réforme, la part de la dotation faisant intervenir le coefficient d'intégration fiscal (CIF, part des recettes fiscales levées par la communauté et non reversées aux communes, rapportée aux recettes fiscales totales de la communauté et des communes) passe en effet de 15% à 30%, au détriment de la fraction de la dotation calculée uniquement à partir du potentiel fiscal, qui est ramenée de 85 à 70%. Or la communauté de l'agglomération rouennaise est fortement désavantagée par son potentiel fiscal (du point de vue de la DGF), mais étant fortement intégrée, elle dispose en revanche d'un CIF avantageux, supérieur de 28% au CIF moyen des communautés d'agglomération en 2005.

L'accroissement du poids du CIF dans le calcul de la dotation et le recul par contre-coup du handicap que représente un potentiel fiscal élevé permettent ainsi un rebond exceptionnel de la dotation de plus de 9% sur un seul exercice. Cette progression, résultant d'une modification structurelle des règles d'attribution, ne fragilise en rien l'évolution attendue lors des prochaines années, qui devrait toutefois retrouver un rythme plus classique.

Les autres recettes de fonctionnement et les autres prestations : 58,2 millions d'Euros

Ces autres recettes proviennent pour plus des deux tiers de redevances perçues, notamment la redevance d'assainissement (24 millions d'Euros), ou de vente de prestations de services (19,5 millions d'Euros), qui progressent de plus de 50% du fait du transfert de la compétence eau à la communauté d'agglomération.

Concernant la redevance d'assainissement, une partie des produits inscrits comptablement sur l'exercice 2005 fait l'objet d'un retraitement : 2,5 M€ de recettes 2005 sont ainsi rattachés à leur exercice d'origine, 2004. Cette opération, empêchée sur le plan comptable par la « fusion », à la fin de 2004,

du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe de la régie d'assainissement, est nécessaire à la lisibilité des évolutions de ce poste de recettes. Avant retraitement, ces produits diminuent en effet fortement en 2004 (-8,7%) et « explosent » en 2005 (+17,2%). Après retraitement, ils sont globalement stables.

Les participations reçues de l'Etat ou de l'Union Européenne (9,5 millions d'Euros) et les produits divers de gestion courante (3 millions d'Euros), qui représentent la majeure partie du solde, demeurent stables.

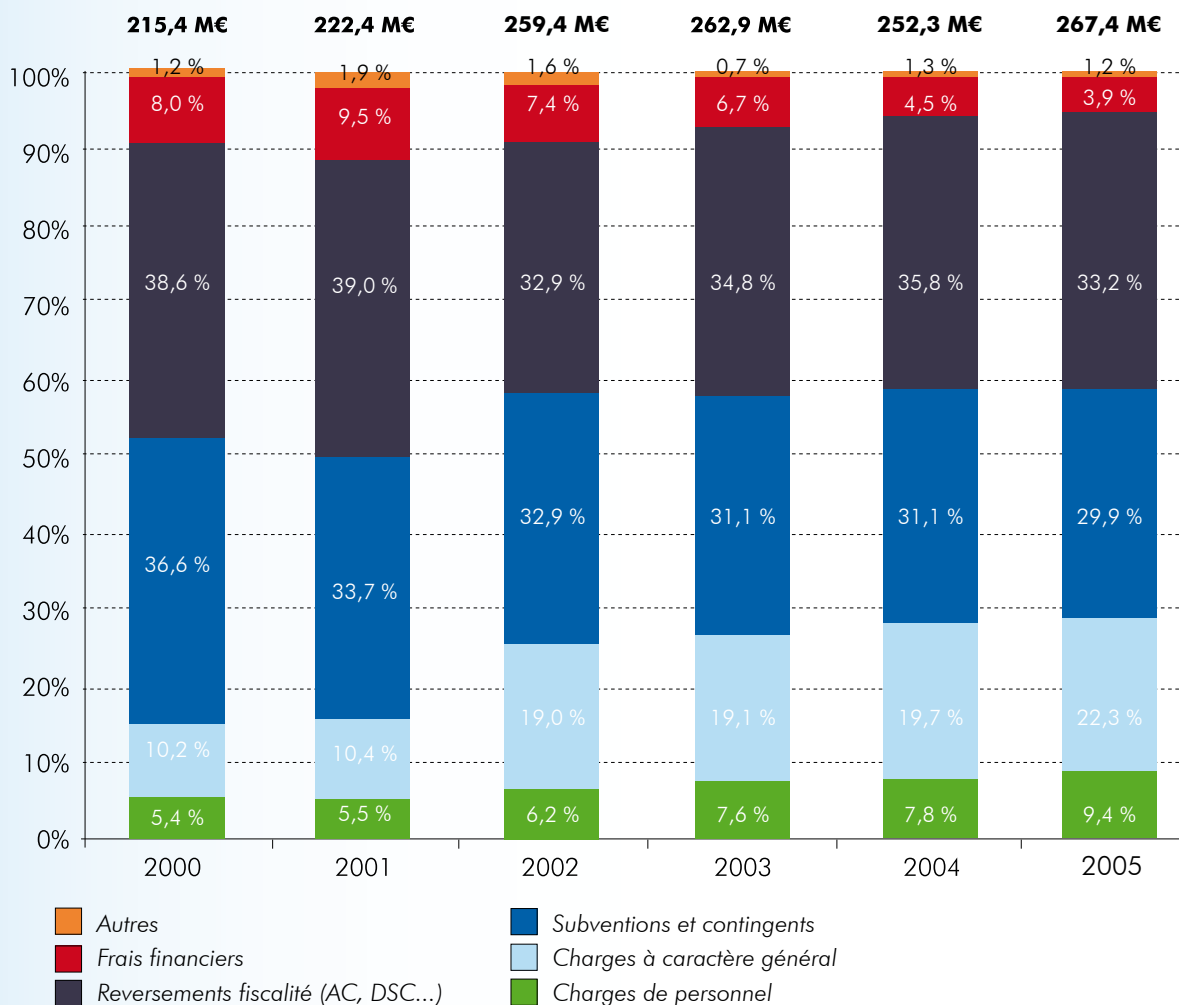
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2005 à 267,4 millions d'Euros soit une progression de 6% par rapport à 2004 où elles atteignaient 252,3 millions d'Euros. À périmètre constant, c'est-à-dire sans prendre en compte le budget de l'eau transféré à l'agglomération en 2005, l'accroissement des dépenses de fonctionnement est limité à 1,5%, soit

un rythme très modéré s'agissant d'une collectivité publique.

L'intégration du budget de l'eau tend à renforcer le poids des dépenses directes de l'agglomération (personnel et charges à caractère général) dans la section de fonctionnement.

Evolution et structure des dépenses réelles de fonctionnement (en % des recettes)





Les reversements de fiscalité

Les reversements de fiscalité sont constitués pour plus de 92% de reversements aux communes sous deux formes : l'attribution de compensation et la dotation de solidarité. La part des reversements de fiscalité dans les dépenses totales du groupement reste inférieure à la moyenne des communautés d'agglomération, ce qu'explique un champ de compétences plus vaste que la moyenne. En valeur, ce poste connaît sur 2005 un recul très limité (-1,6%), qui s'explique par des régularisations techniques opérées sur 2004 (rôles supplémentaires de TP).

Hors effet des régularisations liées aux rôles supplémentaires sur 2004, la progression des reversements globaux (+1,1 millions d'Euros) masque des évolutions contrastées :

- deux compensations financières aux communes versées jusqu'en 2004 dans la dotation de solidarité sont transvasées à partir de 2005 dans l'attribution de compensation, provoquant un fort recul de la première dotation (- 5,5 millions d'Euros) compensé par un ressaut symétrique de la seconde (+ 5,5 millions d'Euros). Il s'agit de la compensation de l'ajustement des redevances d'assainissement d'une part, et de la compensation des sorties d'exonération de certains contribuables à la taxe professionnelle d'autre part. Le transfert de ces compensations d'une enveloppe à l'autre

Les subventions et contingents

Certaines compétences de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise sont déléguées à des tiers, comme le service incendie et secours, géré au niveau départemental par le SDIS, ou les transports urbains. La communauté verse alors à ces organismes des participations rendues obligatoires par la loi (les contingents) ou relevant d'un engagement contractuel (les subventions).

Le contingent incendie progresse de 2,7% et la subvention versée pour l'exploitation des transports

constitue une garantie forte de pérennisation de la recette pour les budgets des communes.

- mis à part cet effet de vases communicants, la dotation de solidarité communautaire progresse de 13%, passant de 7,7 à 8,7 millions d'Euros, et l'attribution de compensation est identique à celle de 2004 (67,8 M€) ;
- l'attribution de compensation des trois communes ayant adhéré en 2004 s'ajoute simplement à l'enveloppe de cette dernière dotation pour un total de 0,05 millions d'Euros.



urbains de 2,3%, soit des niveaux modérés. Ces deux postes représentent 92% des subventions de fonctionnement versées en 2005 (80 millions d'Euros). La stabilité des 8% résiduels permet de limiter la croissance de l'ensemble sur cette même année à 2,1%.

Les charges à caractère général

Ce poste s'est élevé en 2005 à 59,6 millions d'Euros, en hausse de 20% par rapport à 2004 (49,6 millions d'Euros). Hors effet de l'intégration du budget de l'eau, la progression sur l'année est ramenée à 7,9%, soit un rythme élevé. Ces dépenses comprennent principalement les achats et prestations de services extérieurs nécessaires à l'exercice des principales compétences de la communauté d'agglomération et les frais de fonctionnement de la structure intercommunale proprement dite. La hausse observée

sur 2005 est ainsi notamment imputable à l'inflation du coût de traitement des ordures ménagères, ce qui n'est pas une spécificité rouennaise mais la conséquence observée nationalement de normes écologiques plus exigeantes, et aux charges liées à l'exploitation du site Viasystem (qui s'est également traduit par une progression des recettes).



Les charges de personnel

Les charges de personnel se sont élevées en 2005 à 25,2 millions, en progression par rapport à 2004, principalement sous l'effet du transfert à la communauté d'agglomération des personnels comptabilisés sur le budget de l'eau, qui représentent une charge annuelle de 3,8 millions d'Euros. Cet effet mis à part, la hausse observée (+9,4%) marque la poursuite du déploiement des compétences communautaires, à partir d'un niveau initial relativement faible :

les dépenses de personnel représentent toujours en 2005 moins de 10% des dépenses de fonctionnement.

Les frais financiers

Les frais financiers, constitués des intérêts de la dette, se sont élevés en 2005 à 10,6 millions d'Euros, contre 11,3 millions d'Euros en 2003. Cette diminution significative (-6,5%) prolonge le mouvement de décreue observé depuis 2001 (-50% en cinq exercices). Soulignons que la réduction des frais financiers sur

2005 excède le repli de l'encours de dette (-1,6%). Cette baisse du taux d'intérêt moyen de la dette résulte d'une gestion active de l'encours dans un contexte de taux d'intérêts historiquement bas.

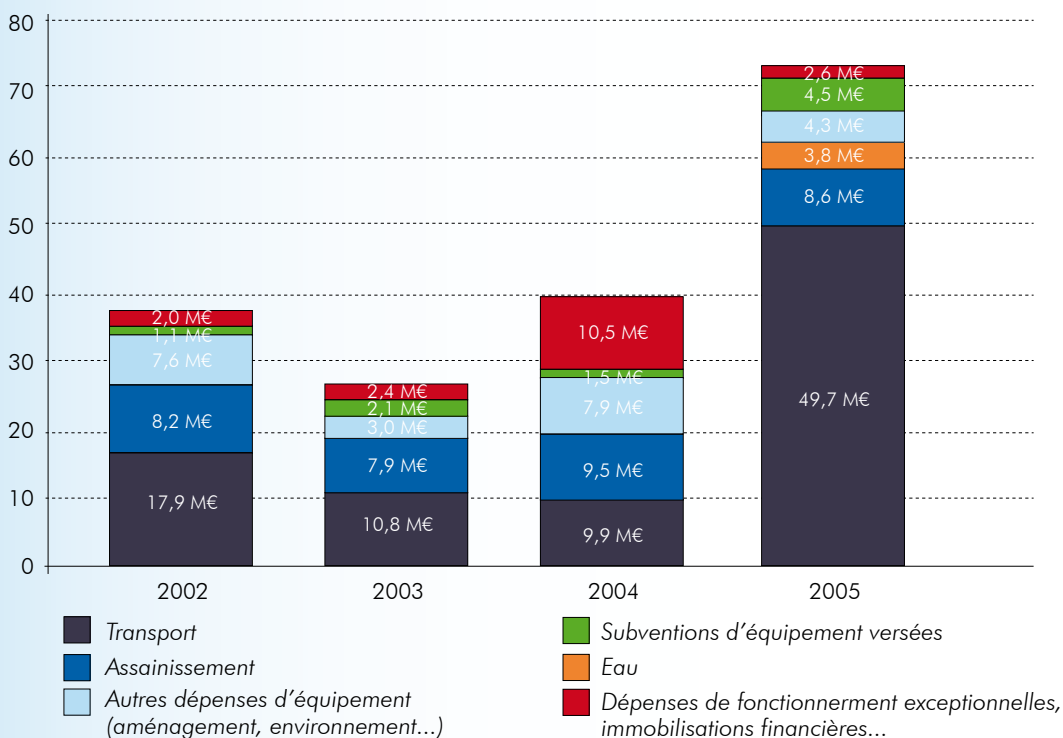
Les investissements

Un exercice marqué par la poursuite, bien que ralentie, du désendettement dans un contexte de très forte reprise des investissements

L'exercice 2005 est une année d'augmentation extrêmement vigoureuse des dépenses d'investissement, et en particulier des dépenses d'équipement brut, qui augmentent ou valorisent le patrimoine propre de la communauté. Les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette ont ainsi bondi de 39,3 millions d'Euros en 2004, dont 27,3 millions d'Euros consacrés aux dépenses d'équipement brut, à 73,4 millions d'Euros en 2005, dont 66,4 millions d'Euros d'équipement brut. À périmètre constant (hors budget de l'eau), les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent en 2005 à 69,5 millions d'Euros dont 62,6 millions d'Euros d'équipement brut.

Mis à part les dépenses d'équipement du budget de l'eau (4 millions d'Euros), la hausse de l'effort d'équipement correspond en premier lieu aux transports urbains (49,7 millions d'Euros) avec la montée en puissance du projet TEOR. L'assainissement constitue le troisième domaine d'intervention en matière de dépenses d'équipement avec un effort d'équipement stable (9,5 millions d'Euros). Les autres dépenses d'équipements portent notamment sur l'environnement, l'aménagement et le développement économique. Les subventions d'équipement versées (4,5 millions d'Euros) augmentent significativement en 2005.

Structure des dépenses d'investissements hors dette



Des investissements largement autofinancés

Trois principales ressources permettent de financer les dépenses d'investissements :

- les dotations et subventions d'équipement reçues,
- l'autofinancement, qui correspond à l'épargne brute,
- l'endettement.

L'épargne brute (excédent dégagé par la section de fonctionnement) de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise poursuit en 2005 la progression régulière amorcée depuis 2000, et atteint ainsi un niveau de 65,2 millions d'Euros, soit 19,6% des recettes de fonctionnement. Ce taux d'épargne permet d'autofinancer largement les dépenses d'investissement de l'année, en dépit de leur très forte progression sur 2005, et a même permis de mener de front la poursuite du mouvement de désendettement. En 2005, la communauté d'agglomération a emprunté moins qu'elle n'a remboursé, à hauteur de - 5,2 M€. Pour ce faire, elle a également légèrement puisé dans le fonds de roulement, c'est à dire les excédents cumulés des exercices antérieurs, ce qui est tout à fait justifié pour une collectivité locale ou un groupement. Fin 2005 les excédents cumulés subsistent néanmoins à hauteur de 30,2 M€ et pourront donc être utilisés pour contribuer au financement des investissements futurs.

Exprimé en valeur brute, l'encours de dette atteindrait 290,6 millions d'Euros fin 2005, en léger retrait par rapport au stock de dette à fin 2004 (295,8 millions d'Euros). L'intégration du budget de l'eau, qui porte une dette de 9 M€, masque par ailleurs une partie du désendettement : hors budget de l'eau, la dette communautaire serait passée de 295,8 à 281,5 M€

La gestion de la dette et de la trésorerie

Les éventuels excédents de trésorerie des collectivités et de leurs groupements ne sont pas rémunérés (ou uniquement dans un cadre très restrictif défini par les textes). Or cette encaisse oisive, qui peut notamment résulter d'excédents cumulés, peut à l'inverse conduire à payer des frais financiers « inutiles », dès lors que la

entre fin 2004 et fin 2005, en repli plus accentué. Cette évolution prolonge le mouvement mis en œuvre à partir du pic d'endettement de 2002 (370 millions d'Euros) : sur trois exercices (2003 - 2004 - 2005), l'endettement aura décru de 20%.

Il convient en outre de déduire de ces montants le stock des avances consenties à des tiers, qui constituent une dette récupérable.

Compte tenu de l'avance accordée à SOMETRAR dont le solde fin 2005 s'élevait à 76,8 millions d'Euros, la dette nette ainsi obtenue atteint 213,8 millions d'Euros fin 2005 contre 217,2 millions d'Euros fin 2004, évolution parallèle à celle observée sur la dette brute (hors déduction des avances récupérables).

Cette réduction de l'endettement ramène le niveau d'endettement de la communauté de l'agglomération Rouennaise à un niveau proche de la moyenne des agglomérations, alors même qu'elle exerce des compétences relativement étendues.

L'exercice 2005 conforte ainsi le mouvement de renforcement financier entrepris depuis plusieurs exercices tant par un accroissement de la capacité d'épargne que par un désendettement significatif. L'accroissement des marges de manœuvre de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en matière d'endettement permet, à la fin de 2005, d'envisager sereinement la montée en charge d'équipements lourds, (TEOR, achat de rames de métro , Gros Entretien et Renouvellement Transport , développement économique, Palais des Sports, Scène des musiques actuelles, Eau et Assainissement, etc....).

collectivité ou le groupement supporte des emprunts. Pour limiter ce risque, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a utilisé des outils spécifiques (ligne de trésorerie et contrats long terme renouvelables), lui permettant d'ajuster la mobilisation des fonds à ses besoins réels de trésorerie.

VI. ANALYSE FINANCIÈRE

Les investissements et la dette

La bonne tenue de la section de fonctionnement (en dépit d'un effet de recul technique de certaines recettes lié aux rôles supplémentaires 2004 de taxe professionnelle) a permis en 2005 de relancer l'investissement sans consommer les marges de manœuvre disponibles en terme d'endettement.

Deux indicateurs principaux permettent de caractériser la situation d'une collectivité :

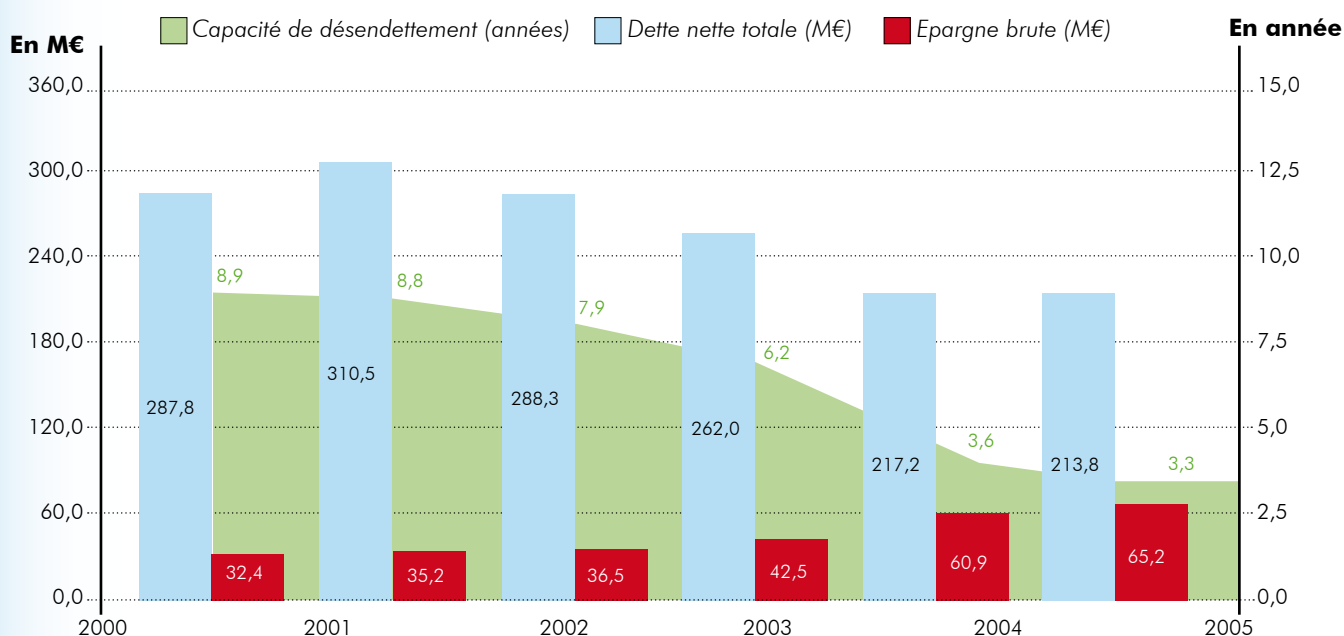
- l'épargne brute, solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, qui mesure sa capacité à dégager un autofinancement, pour financer l'amortissement de la dette et les dépenses d'équipement,
- la capacité de désendettement, indicateur de solvabilité qui mesure le nombre d'années nécessaire à la communauté d'agglomération pour rembourser sa dette en y affectant l'intégralité de son épargne brute.

En 2005, alors même que les dépenses d'investissement ont augmenté très sensiblement, ces deux ratios ont continué à s'améliorer : l'épargne brute a atteint 65,2

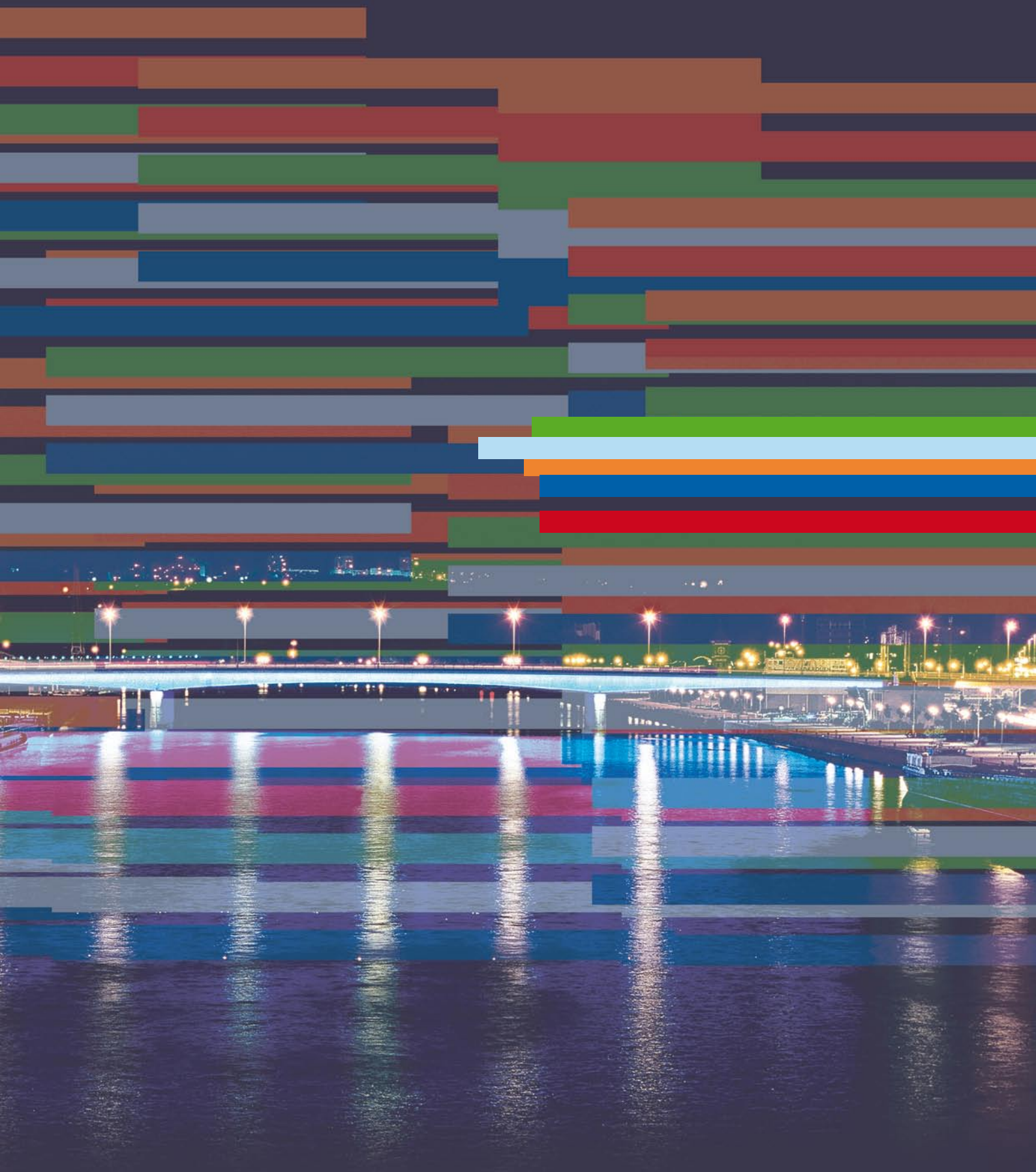
millions d'Euros (+7,1%, stable à périmètre constant) tandis que l'encours de dette nette était ramené à 214 M€ (-1,6%, et -5,7% à périmètre constant).

Evolution de la capacité de désendettement et de ses déterminants

(budget principal et budget annexe des transports, régie Eau, régie Assainissement, budget annexe des zones d'activités, régie haut débit et régie des déchets ménagers)



La capacité de désendettement consolidée, en constant repli depuis 2000, atteint 3,3 ans fin 2005, un niveau désormais éloigné du plafond de dégradation usuellement admis (12 à 15 ans), qui permet à l'Agglomération d'envisager sereinement la mise en oeuvre de son programme d'équipement.



Réalisation

Direction de la communication

Analyse financière

Cabinet M.Klopfers

Conception graphique

Rouge-piment

Crédits photos

Direction de la communication, Agence HEKA,
Boris Huignard, Eric Bénard et Jean-Pierre Sageot.

Communauté de l'Agglomération de Rouen

Norwich House 14 bis avenue Pasteur
BP 589 - 76006 ROUEN Cedex 1
Tél. 02 35 52 68 10 - Fax. 02 35 52 68 59

www.agglo-de-rouen.fr

